



Plouvorn, le lundi 2 février 2026

Madame, Monsieur,

J'ai l'honneur de vous inviter aux réunions suivantes :

**Lundi 9 février 2026 à 19 h 30 la Mairie de Plouvorn**

18 h 30 : Présentation par M. Piotr Candio, architecte, de son étude-diagnostic sur l'état de la Chapelle Notre Dame de Lambader

19 h 30 : Conseil Municipal avec l'ordre du jour ci-dessous

1. Nomination du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 19 janvier 2026
3. Intercommunalité :  
Prestation de service pour la protection des données entre votre commune et la CCPL  
Compétence facultative actions dites « hors Gemapi »
4. Finances communales :  
Contribution forfaitaire à l'Ecole Notre Dame de Lambader  
Vote des taux d'imposition 2026  
Adoption des budgets primitifs 2026
5. Espace Rural  
Echange de parcelles à Kerguédal
6. Eveil Culturel et Sportif  
Proposition d'augmentation de la tarification

**Gilbert MIOSSEC, Maire**



N.B. : Sur l'application Blue Com, lien : <https://mairie-plouvorn.bluecom.fr/index.php/f/2626>  
Dossier du Conseil Municipal

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil Municipal  
Du lundi neuf février deux mil vingt-six en Mairie de Plouvorn**

*Le Conseil Municipal de la commune de Plouvorn s'est réuni en séance publique à la Mairie le lundi neuf février deux mil vingt-six, à dix-neuf heures trente minutes, sur convocation de Monsieur le Maire, Gilbert Miossec, en date du lundi deux février deux mil vingt-six, en présence de : BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, Stéphane PHILIP*

*Absents excusés : Mariannick JUDEAU (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Anne-Hélène MARC*

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Nomination du Secrétaire de séance
2. Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi 19 janvier 2026
3. Intercommunalité : Prestation de service pour la protection des données avec la CCPL, Compétence facultative actions dites « hors Gemapi »
4. Finances communales : forfaitaire à l'Ecole Notre Dame de Lambader, Vote des taux d'imposition 2026, Adoption des budgets primitifs 2026
5. Espace Rural : Echange de parcelles à Kerguédal
6. Eveil Culturel et Sportif : Proposition d'augmentation de la tarification

La liste des délibérations à prendre au cours de la séance est la suivante, présentée ci-dessous :

N°	Date	Objet
2026 02 01		Nomination du secrétaire de séance
2026 02 02		Approbation du procès-verbal du Conseil du lundi 19 janvier 2026
2026 02 03		Prestation de service pour la protection des données avec la CCPL
2026 02 04		Compétence facultative actions dites « hors Gemapi »
2026 02 05		Contribution forfaitaire à l'Ecole Notre Dame de Lambader
2026 02 06	9.02.2026	Vote des taux d'imposition 2026
2026 02 07		Adoption du budget primitif de la commune
2026 02 08		Adoption du budget primitif de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement
2026 02 09		Adoption du budget primitif du lotissement communal de Kerriou
2026 02 10		Echange de parcelles à Kerguédal
2026 02 11		Tarification des activités de l'Eveil Culturel et Sportif

### Nomination du Secrétaire de séance

Vu l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel au début de chacune de ses séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire, sur proposition de Monsieur Gilbert Miossec, Maire, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de nommer Madame Véronique Boulaire pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

**Conseil Municipal, procès-verbal du lundi dix-neuf janvier deux mil vingt-six**

Mis au vote par Monsieur Gilbert Miossec, Maire, le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du lundi dix-neuf janvier deux mil vingt-six est adopté à l'unanimité par les membres présents.

**Prestation de service pour la protection des données avec la CCPL**

Monsieur Gilbert Miossec, Maire, précise que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le vingt-cinq mai deux mil dix-huit. Il a fourni un cadre de conformité modernisé fondé sur la responsabilité en matière de protection des données en Europe en obligeant notamment l'ensemble des autorités et organismes publics (indépendamment de la nature des données qu'ils traitent) à désigner un délégué à la protection des données (DPD).

La fonction de DPD peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Le Centre de Gestion du Finistère de la Fonction Publique Territoriale (Cdg29) propose ce service aux collectivités et établissements publics du département.

La mise en œuvre de la directive « NIS 2 » (sécurité des réseaux et des systèmes d'information) qui vise à renforcer le niveau de cybersécurité des tissus économiques et administratifs des pays membres de l'Union Européenne et les menaces qui pèsent sur les collectivités amènent aujourd'hui à proposer une nouvelle prestation « Protection des Données » intégrant un module cybersécurité afin de les aider à structurer leurs outils numériques et sécuriser leurs systèmes d'information.

Conformément à l'article L. 5214-16-1 du CGCT, les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation entre l'échelon communautaire et les communes membres, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et la commune souhaitent conventionner afin de mutualiser ces prestations à l'échelle communautaire via le Cdg29.

Il est rappelé à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le vingt-cinq mai deux mil dix-huit.

Il est donc proposer la signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL) pour la mise en place d'un Délégué à la protection des données mutualisé.

Le DPD expert interviendra auprès de la commune et est principalement chargé :

- D'organiser des réunions de sensibilisation RGPD auprès des élus et agents ;
- De réaliser un inventaire des traitements de données à caractère personnel ;
- D'analyser les points de non-conformité ;
- D'établir un plan d'actions RGPD (politique de protection des données, priorisation des actions) ;
- De mettre en œuvre le plan d'actions en organisant des process internes au niveau humain, organisationnel et technique ;
- De mettre en place un registre des traitements et de documenter la conformité ;
- D'informer et conseiller les responsables de traitement en amont des projets : démarche dite de « *privacy by design* » (protection dès la conception) et de « *security by default* » (garantie par défaut du plus haut niveau possible de protection des données) ;
- Coopérer avec l'autorité de contrôle, la CNIL, et d'être le point de contact de celle-ci.
- Présenter chaque année un bilan RGPD sur l'avancement des missions au responsable de traitement

Les missions du délégué couvrent l'ensemble des traitements mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné.

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil Municipal  
Du lundi neuf février deux mil vingt-six en Mairie de P**

Le référent cybersécurité est principalement chargé :

- De sensibiliser les agents et les élus à l'état de la menace et aux bonnes pratiques ;
- De réaliser un diagnostic simplifié et de proposer un plan d'actions ;
- D'accompagner la collectivité à la mise en œuvre du plan d'actions ;
- D'informer via des recommandations et conseils ;
- De proposer des ateliers : charte informatique, gestion de crise, mise en place d'un plan de continuité d'activité ;
- De gérer le risque : conseiller sur la réalisation d'une étude d'impact et vérifier son exécution ;
- D'assurer une veille.

Sur proposition de Monsieur Gilbert Miossec, Maire, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité la convention de prestation de service mutualisée « Protection des données » avec la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.

Ils autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

**Modification statutaire relative aux compétences de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL) - Actions dites « hors Gémapi » correspondant aux items 3, 4, 6, 7, 11 et 12 listés à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement**

Monsieur Nicolas Cadiou, Conseiller Municipal, expose que ce point a trait à une modification des statuts au niveau du Syndicat Mixte de l'Horn. Auparavant, les adhérents du Syndicat Mixte étaient les communes ; et aujourd'hui comme toutes les communes de la zone ont regroupé la compétence au niveau de l'EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale), Morlaix Communauté, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (C.C.P.L.) est annexée. Une modification statutaire a été effectuée au niveau du Syndicat Mixte, votée au dernier Conseil Syndical voilà quinze jours, ainsi qu'à la CCPL lors du dernier conseil communautaire. Dans ce cadre-là, la modification statutaire doit aussi être votée au Conseil Municipal.

C'est principalement le changement des adhérents qui intervient dans cette modification et également un changement du nombre des représentants, en essayant de réduire le Conseil Communautaire. En effet, il était parfois difficile d'atteindre le quorum lors des réunions du Conseil Syndical.

La CCPL a délibéré favorablement en vue de doter l'intercommunalité de la compétence facultative actions dites « hors Gémapi » correspondant aux items trois, quatre, six, sept, onze et douze listés à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement par délibération n°2025-12-146 du seize décembre deux mil vingt-cinq.

La loi NOTRe a conduit à la création officielle de la compétence Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Gémapi) au premier janvier deux mil dix-huit (article soixante-seize), création dite « officielle » dans la mesure où les prérogatives liées à cette compétence étaient déjà exercées par les communes ou syndicats de rivière, mais sans être nommée comme telles.

Cette compétence fait l'objet d'un transfert en totalité et de manière automatique vers les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, pour les items un, deux, cinq et huit listés à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement. Sur le territoire de la CCPL, son financement est assuré via le budget général par la mise en œuvre de la taxe Gémapi, dont le produit annuel est reversé aux syndicats de rivière auxquels la Communauté de Communes a retransféré cette compétence.

S'agissant des items trois, quatre, six, sept, onze et douze listés à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, les actions sont également menées à l'échelle des syndicats de rivière, via une cotisation ponctionnée sur le prix de l'eau et donc contraire au principe de la loi sur l'eau de deux mil six car correspondant au financement du grand cycle de l'eau par le petit cycle.

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil Municipal  
Du lundi neuf février deux mil vingt-six en Mairie de Plou**

Compte tenu de ce mode de financement, les communes, qui devraient être directement adhérentes à ces structures pour les actions dites « hors Gemapi » et payer de ce fait une contribution depuis leur budget général, ne le sont pas. A date, seule la CCPL paie pour ces actions, via le prix de l'eau et sans transfert officiel de ces compétences aux syndicats de rivière, puisqu'elle-même non compétente en la matière.

Aussi et afin de respecter le cadre légal, il est ici proposé de transférer à la CCPL les compétences liées aux autres items de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, afin de les retransférer aux syndicats de rivière. Le financement via une contribution directe (hors taxe Gemapi) de l'EPCI à ces syndicats depuis le budget général, et donc déconnecté de la facture d'eau, impliquera un rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Les items pour lesquels la Communauté de Communes deviendrait compétente sont les suivants :

- Item trois : l'approvisionnement en eau
- Item quatre : la maîtrise des eaux pluviales et de ruissèlement et la lutte contre l'érosion
- Item six : la lutte contre la pollution
- Item sept : la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines
- Item onze : la surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Item douze : l'animation concertation à l'échelle de l'unité hydrographique

Dans ce cadre, il est proposé de doter la CCPL de la compétence facultative actions dites « hors Gemapi » correspondant aux items trois, quatre, six, sept, onze et douze listés à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

Les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté, ou inversement, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur ces modifications statutaires. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et les articles L. 5211-17 et L. 5214-16 ;

Vu la délibération n°2025-12-146 du conseil communautaire de la CCPL du seize décembre deux mil vingt-cinq, approuvant la modification statutaire relative à la compétence facultative actions dites « hors Gemapi » correspondant aux items trois, quatre, six, sept, onze, douze listés à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;

Considérant le projet de statuts ci-joint ;

Ayant entendu son rapporteur ;

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuvent à l'unanimité dans le cadre de l'article L.5211-17 du CGCT, la modification statutaire, concernant la compétence facultative actions dites « hors Gemapi » correspondant aux items trois, quatre, six, sept, onze, douze listés à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

Ils modifient les statuts de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau en conséquence.

Ils sollicitent Monsieur le Préfet en vue de la prise d'un arrêté portant modification statutaire et transfert de la compétence.

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil Municipal  
Du lundi neuf février deux mil vingt-six en Mairie de Plouvorn**

### **Versement du forfait par élève prévu dans le contrat d'association**

La Commission Affaires Scolaires et Enfance s'est réunie le mercredi vingt-et-un janvier dernier. Les membres proposent le montant de cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatorze Euros au titre du forfait scolaire deux mil vingt-six

Deux cent cinquante élèves sont recensés à l'école dont huit en bilingue et dispositif Ulis. Le forfait est donc porté sur deux cent quarante-deux élèves

Il prend en compte les frais de fonctionnement de la cantine, de la garderie, de l'activité voile sur Cléder cette année deux mil vingt-six, de l'appui du personnel en charge de l'entretien et de la cantine, de l'aide exceptionnelle pour la réparation de la chaudière.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité d'attribuer le montant forfaitaire suivant : cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatorze Euros.

### **Fixation des taux de fiscalité directe pour l'année deux mil vingt-six**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, fixent le taux de Taxe d'Habitation pour l'exercice deux mil vingt-six à : 15,51 %, le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice deux mil vingt-six à : 36,31 %, le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice deux mil vingt-six à : 40,69 %.

Connait-on la quote-part des habitants de Plouvorn payant l'impôt demande Monsieur Philippe Bras, Conseiller Municipal. Le chiffre exact n'est pas connu. Il sera recherché pour pouvoir répondre à cette interrogation, déclare Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire

### **Adoption du budget primitif de la commune pour l'année deux mil vingt-six**

Le détail des chapitres de fonctionnement comme celui des opérations d'investissement sont détaillés par Monsieur David Le Scanf.

Monsieur David Grall, Conseiller Municipal, demande si le budget aurait pu être voté après les élections ? Monsieur David Le Scanf répond que le choix a été fait sur Plouvorn comme d'ailleurs dans beaucoup de communes voisines de le voter dès maintenant. On en parlé en Commission des Finances, on ne veut pas retarder l'avancement des projets en cours, entre les élections, l'installation des commissions, cela nous semblait plus approprié de le voter avant les élections, c'est le choix qui a été fait.

Monsieur Philippe Bras précise que nous avons souscrit un prêt de quatre cent mille Euros récemment. Pour revenir à la question de Monsieur David Grall, il aurait mieux valu reporter le prêt après les élections. Il s'agit d'une ligne de trésorerie lui répond Monsieur David Le Scanf. Elle sera remboursée dans l'année, elle ne rentre pas dans le budget. On a fait ce type de prêt l'année dernière. On en a parlé en Commission des Finances, tout le monde était d'accord pour voter le budget.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent le budget primitif principal de la Commune pour l'exercice deux mil vingt-six avec les cinq abstentions de Messieurs Philippe Bras, David Grall, Philippe Guillerm et Mesdames Morgane Kermaal et Ingrid Oehler.

Il se présente comme suit page suivante :

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil Municipal  
Du lundi neuf février deux mil vingt-six en Mairie de Plouy**

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	2.797.309	2.797.309
Investissement	2.261.243	2.261.243

**Adoption du budget annexe Accueil de Loisirs Sans hébergement pour l'année deux mil vingt-six**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le budget annexe Accueil de Loisirs Sans hébergement pour l'exercice deux mil vingt-six arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	203.200	203.200
Investissement	0	0

Le budget ne compte que des crédits proposés en fonctionnement.

**Procès-verbal du Conseil Municipal du Conseil Municipal de Kerriou  
Du lundi neuf février deux mil vingt-six en Mairie de Kerriou**

**Adoption du budget annexe Lotissement communal de Kerriou pour l'année deux mil vingt-six**

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, approuvent à l'unanimité le budget annexe Lotissement communal de Kerriou pour l'exercice deux mil vingt-six arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	2.734.911	2.734.911
Investissement	2.427.310	2.427.310

**Echange de parcelles à Kerguédal**

Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire, expose le projet d'échange des parcelles cadastrées section E N° 1.526 et 1.527 situées à « Kerguédal », propriété de Monsieur et Madame Créac'h Jean André et Anne-Marie avec un délaissé communal près de la parcelle cadastrée section E N° 415, propriété de Monsieur et Madame Créac'h Jean André et Anne-Marie, également située à « Kerguédal ».

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal, acceptent ce projet d'échange tel que présenté. Madame Mariannick Judeau s'abstient sur ce vote.

L'échange est effectué sans soulte. Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de la commune. Les élus autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants.

**Tarification des activités de l'Eveil Culturel et Sportif**

L'Eveil Culturel et Sportif est un dispositif pour les enfants âgés de quatre et cinq ans. Il comprend neuf activités sportives et culturelles d'octobre à juin. Trente-six enfants sont concernés cette année.

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré, décident d'appliquer le tarif de trente Euros par enfant à compter de ce lundi neuf février deux mil vingt-six.

Madame Morgane Kermaal s'abstient sur ce vote comme elle intervient dans les activités de l'Eveil Culturel et Sportif.

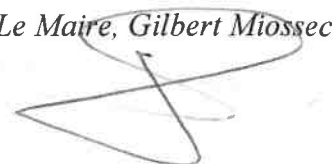
Monsieur Gilbert Miossec clos la séance à vingt-heure vingt-quatre minutes.

Signatures :

*La Secrétaire de Séance, Véronique Boulaire*



*Le Maire, Gilbert Miossec*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Lundi 2 février 2026</p> <p><b>Date de publication :</b> Lundi 16 février 2026</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 21</p> <p><i>Votants :</i> 22*</p> <p><i>Pour :</i> 22</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b> 2026 02 01</p>	<p>Le lundi neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Mariannick JUDEAU (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Anne-Hélène MARC</p>
--	--

**Objet :** Nomination du secrétaire de séance

*Vu l'Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire,*  
*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

DECIDENT de nommer Madame Véronique BOULAIRE pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi neuf février deux mil vingt-six

*Véronique BOULAIRE, Secrétaire de séance*



*Gilbert MIOSSEC, Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Lundi 2 février 2026 <b>Date de publication :</b> Lundi 16 février 2026	Le lundi neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Membres :</b> <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 21 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 22 <i>Abstention :</i> <i>Contre :</i>	<b><u>Etaient présents :</u></b> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane  <b><u>Secrétaire de Séance :</u></b> Véronique BOULAIRE  <b><u>*Absents excusés :</u></b> Mariannick JUDEAU (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Anne-Hélène MARC
<b>Délibération N° :</b> 2026 02 02	

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi dix-neuf janvier deux mil vingt-six**

*Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

APPROUVENT le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du lundi dix-neuf janvier deux mil vingt-six.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi neuf février deux mil vingt-six

*Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance*



*Gilbert MIOSSEC, Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Lundi 2 février 2026</p> <p><b>Date de publication :</b> Lundi 16 février 2026</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 21</p> <p><i>Votants :</i> 22*</p> <p><i>Pour :</i> 22</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b> 2026 02 03</p>	<p>Le lundi neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, , KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Mariannick JUDEAU (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Anne-Hélène MARC</p>
--	--

**Objet :** Prestation de service pour la protection des données avec la CCPL

*Monsieur Gilbert Miossec, Maire*

PRECISE que le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) est entré en vigueur le vingt-cinq mai deux mil dix-huit. Il a fourni un cadre de conformité modernisé fondé sur la responsabilité en matière de protection des données en Europe en obligeant notamment l'ensemble des autorités et organismes publics (indépendamment de la nature des données qu'ils traitent) à désigner un délégué à la protection des données (DPD).

La fonction de DPD peut être exercée sur la base d'un contrat de service conclu avec un organisme indépendant de l'organisme du responsable du traitement.

Le Centre de Gestion du Finistère de la Fonction Publique Territoriale (Cdg29) propose ce service aux collectivités et établissements publics du département.

La mise en œuvre de la directive « NIS 2 » (sécurité des réseaux et des systèmes d'Information) qui vise à renforcer le niveau de cybersécurité des tissus économiques et administratifs des pays membres de l'Union Européenne et les menaces qui pèsent sur les collectivités amènent aujourd'hui à proposer une nouvelle prestation « Protection des Données » intégrant un module cybersécurité afin de les aider à structurer leurs outils numériques et sécuriser leurs systèmes d'information.

Conformément à l'article L. 5214-16-1 du CGCT, les communautés de communes et leurs communes membres peuvent conclure des conventions par lesquelles l'une d'elles confie à l'autre la création ou la gestion de certains équipements ou services relevant de ses attributions.

Afin de renforcer les mécanismes de mutualisation entre l'échelon communautaire et les communes membres, la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et la commune souhaitent conventionner afin de mutualiser ces prestations à l'échelle communautaire via le Cdg29.

Il est rappelé à l'assemblée l'obligation pour toutes les collectivités territoriales et établissements publics de désigner un Délégué à la protection des données (DPD) en application du règlement européen sur la protection des données à caractère personnel (RGPD) qui est entré en vigueur le vingt-cinq mai deux mil dix-huit.

Propose la signature d'une convention avec la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau (CCPL) pour la mise en place d'un Délégué à la protection des données mutualisé.

Le DPD expert interviendra auprès de la commune et est principalement chargé :

- D'organiser des réunions de sensibilisation RGPD auprès des élus et agents ;
- De réaliser un inventaire des traitements de données à caractère personnel ;
- D'analyser les points de non-conformité ;
- D'établir un plan d'actions RGPD (politique de protection des données, priorisation des actions) ;
- De mettre en œuvre le plan d'actions en organisant des process internes au niveau humain, organisationnel et technique ;
- De mettre en place un registre des traitements et de documenter la conformité ;
- D'informer et conseiller les responsables de traitement en amont des projets : démarche dite de « privacy by design » (protection dès la conception) et de « security by default » (garantie par défaut du plus haut niveau possible de protection des données) ;
- Coopérer avec l'autorité de contrôle, la CNIL, et d'être le point de contact de celle-ci.
- Présenter chaque année un bilan RGPD sur l'avancement des missions au responsable de traitement

Les missions du délégué couvrent l'ensemble des traitements mis en œuvre par l'organisme qui l'a désigné.

Le référent cybersécurité est principalement chargé :

- De sensibiliser les agents et les élus à l'état de la menace et aux bonnes pratiques ;
- De réaliser un diagnostic simplifié et de proposer un plan d'actions ;
- D'accompagner la collectivité à la mise en œuvre du plan d'actions ;
- D'informer via des recommandations et conseils ;
- De proposer des ateliers : charte informatique, gestion de crise, mise en place d'un plan de continuité d'activité ;
- De gérer le risque : conseiller sur la réalisation d'une étude d'impact et vérifier son exécution ;
- D'assurer une veille.

*Sur proposition de Monsieur le Maire,  
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

APPROUVENT la convention de prestation de service mutualisée « Protection des données » avec la Communauté de communes du Pays de Landivisiau.

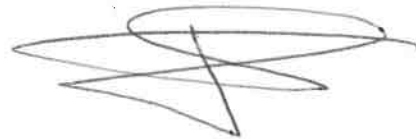
AUTORISENT Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention, ses avenants et tous documents nécessaires à l'exécution de cette affaire.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi neuf février deux mil vingt-six

*Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance*



*Gilbert MIOSSEC, Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Lundi 2 février 2026</p> <p><b>Date de publication :</b> Lundi 16 février 2026</p>	<p>Le lundi neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p>
<p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 21</p> <p><i>Votants :</i> 22*</p> <p><i>Pour :</i> 22</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p>	<p><i>Etaient présents :</i></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane</p> <p><i>Secrétaire de Séance :</i> Véronique BOULAIRE</p>
<p><b>Délibération N° :</b> 2026 02 04</p>	<p><i>*Absents excusés :</i> Mariannick JUDEAU (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Anne-Hélène MARC</p>

**Objet : Modification statutaire relative aux compétences de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau (CCPL) - Actions dites « hors Gemapi » correspondant aux items 3, 4, 6, 7, 11 et 12 listés à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement**

*Monsieur Gilbert Miossec, Maire*

EXPOSE que la CCPL a délibéré favorablement en vue de doter l'intercommunalité de la compétence facultative actions dites « hors Gemapi » correspondant aux items trois, quatre, six, sept, onze et douze listés à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement par délibération n°2025-12-146 du seize décembre deux mil vingt-cinq.

La loi NOTRe a conduit à la création officielle de la compétence Gestion de l'Eau et des Milieux Aquatiques (Gemapi) au premier janvier deux mil dix-huit (article soixante-seize), création dite « officielle » dans la mesure où les prérogatives liées à cette compétence étaient déjà exercées par les communes ou syndicats de rivière, mais sans être nommée comme telles.

Cette compétence fait l'objet d'un transfert en totalité et de manière automatique vers les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, pour les items un, deux, cinq et huit listés à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement. Sur le territoire de la CCPL, son financement est assuré via le budget général par la mise en œuvre de la taxe Gemapi, dont le produit annuel est reversé aux syndicats de rivière auxquels la Communauté de Communes a retransféré cette compétence.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication*

S'agissant des items trois, quatre, six, sept, onze et douze listés à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, les actions sont également menées à l'échelle des syndicats de rivière, via une cotisation ponctionnée sur le prix de l'eau et donc contraire au principe de la loi sur l'eau de deux mil six car correspondant au financement du grand cycle de l'eau par le petit cycle.

Compte tenu de ce mode de financement, les communes, qui devraient être directement adhérentes à ces structures pour les actions dites « hors Gemapi » et payer de ce fait une contribution depuis leur budget général, ne le sont pas. A date, seule la CCPL paie pour ces actions, via le prix de l'eau et sans transfert officiel de ces compétences aux syndicats de rivière, puisqu'elle-même non compétente en la matière.

Aussi et afin de respecter le cadre légal, il est ici proposé de transférer à la CCPL les compétences liées aux autres items de l'article L.211-7 du Code de l'Environnement, afin de les retransférer aux syndicats de rivière. Le financement via une contribution directe (hors taxe Gemapi) de l'EPCI à ces syndicats depuis le budget général, et donc déconnecté de la facture d'eau, impliquera un rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Les items pour lesquels la Communauté de Communes deviendrait compétente sont les suivants :

- Item trois : l'approvisionnement en eau
- Item quatre : la maîtrise des eaux pluviales et de ruissèlement et la lutte contre l'érosion
- Item six : la lutte contre la pollution
- Item sept : la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines
- Item onze : la surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- Item douze : l'animation concertation à l'échelle de l'unité hydrographique

Dans ce cadre, il est proposé de doter la CCPL de la compétence facultative actions dites « hors Gemapi » correspondant aux items trois, quatre, six, sept, onze et douze listés à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

PRECISE que les transferts de compétences sont décidés par délibérations concordantes de l'organe délibérant et des conseils municipaux se prononçant dans les conditions de majorité requise pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale, soit les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population totale de la communauté, ou inversement, conformément à l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois, à compter de la notification au maire de la commune de la délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, pour se prononcer sur ces modifications statutaires. A défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable.

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5211-17 et L. 5214-16 ;*

*Vu la délibération n°2025-12-146 du conseil communautaire de la CCPL du seize décembre deux mil vingt-cinq, approuvant la modification statutaire relative à la compétence facultative actions dites « hors Gémapi » correspondant aux items trois, quatre, six, sept, onze, douze listés à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement ;*

*Considérant le projet de statuts ci-joint ;*

*Ayant entendu son rapporteur ;*

*Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré,*

APPROUVENT dans le cadre de l'article L.5211-17 du CGCT, la modification statutaire, concernant la compétence facultative actions dites « hors Gémapi » correspondant aux items trois, quatre, six, sept, onze, douze listés à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement.

MODIFIENT les statuts de la Communauté de communes du Pays de Landivisiau en conséquence.

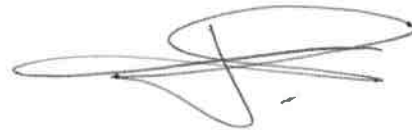
SOLLICITENT Monsieur le Préfet en vue de la prise d'un arrêté portant modification statutaire et transfert de la compétence.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi neuf février deux mil vingt-six

*Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance*



*Gilbert MIOSSEC, Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Lundi 2 février 2026</p> <p><b>Date de publication :</b> Lundi 16 février 2026</p>	<p>Le lundi neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><i><u>Etaient présents :</u></i> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane</p> <p><i><u>Secrétaire de Séance :</u></i> Véronique BOULAIRE</p> <p><i><u>*Absents excusés :</u></i> Mariannick JUDEAU (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Anne-Hélène MARC</p>
<p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 21</p> <p><i>Votants :</i> 22*</p> <p><i>Pour :</i> 22</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p>	
<p><b>Délibération N° :</b> 2026 02 05</p>	

**Objet :** Versement du forfait par élève prévu dans le contrat d'association.

*Suite à la réunion du mercredi vingt-et-un janvier deux mil vingt-six de la Commission « Action Scolaire-Enfance », Madame Marie-Christine Pichon, Adjointe au Maire rapporteur de la Commission*

PROPOSE à l'assemblée le montant forfaitaire annuelle pour deux mille vingt-six au titre de la participation aux frais de fonctionnement de l'Ecole.

*Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré,*

DECIDENT d'attribuer le montant forfaitaire suivant : cent quatre-vingt-dix-neuf mille cent quatorze Euros.

Il sera versé en trois fois cette année deux mil vingt-six.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi neuf février deux mil vingt-six.

*Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance*



*Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN*



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Lundi 2 février 2026</p> <p><b>Date de publication :</b> Lundi 16 février 2026</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 21</p> <p><i>Votants :</i> 22*</p> <p><i>Pour :</i> 22</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b> 2026 02 06</p>	<p>Le lundi neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, MOAL Christophe, NENEZ Marie-France, PHILIP Stéphane</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Mariannick JUDEAU (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Anne-Hélène MARC</p>
--	---

### **Objet : Fixation des taux de fiscalité directe pour l'année deux mil vingt-six**

*Conformément à loi n°80-10 du 10 janvier 1980 selon laquelle le Conseil Municipal fixe chaque année les taux de la fiscalité directe locale dont le produit revient à la commune, Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire en charge des Finances Communales, Rapporteur de la Commission Finances réunie en Mairie jeudi quinze janvier deux mil vingt-six*

PROPOSE aux membres du Conseil Municipal de fixer les taux de fiscalité deux mil vingt-six inchangés, comme suit :

TAXES MÉNAGES	Taux 2026
Taxe d'habitation	15,51 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	36,31 %
Taxe foncière sur les propriétés non-bâties	40,69 %

.../...

.../...

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,  
Vu les Articles N° 1636 B sexies à N° 1636 B undecies et N° 1639 A du Code Général des Impôts,*

FIXENT le taux de Taxe d'habitation pour l'exercice deux mil vingt-six à : 15,51 %.

FIXENT le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties pour l'exercice deux mil vingt-six à : 36,31 %.

FIXENT le taux de Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties pour l'exercice deux mil vingt-six à : 40,69 %.

CHARGENT Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi neuf février deux mil vingt-six.

*Véronique Boulaire, Secrétaire de Séance*



*Gilbert Miossec, Maire de Plouvorn*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Lundi 2 février 2026</p> <p><b>Date de publication :</b> Lundi 16 février 2026</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 21</p> <p><i>Votants :</i> 22*</p> <p><i>Pour :</i> 17</p> <p><i>Abstention :</i> 5, P. Bras, M. Kermoal, D. Grall, I. Oehler, P. Guillerm</p> <p><i>Contre :</i></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b> 2026 02 07</p>	<p>Le lundi neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, PHLIP Stéphane</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Mariannick JUDEAU (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Anne-Hélène MARC</p>
---	---

**Objet : Adoption du budget primitif de la commune pour l'année deux mil vingt-six**

*Suite à la réunion de la Commission des Finances Communales en Mairie le jeudi quinze janvier deux mil vingt-six*

*Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire*

PRESENTE à l'assemblée le projet du budget primitif de la commune pour l'année deux mil vingt-six. Il s'équilibre comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	2.797.309	2.797.309
Investissement	2.261.243	2.261.243

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes – 3, Contour de la Motte – 35044 Rennes Cédex – ou par l'application « Télérecours Citoyens » accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'Etat et de sa publication*

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

APPROUVENT le budget primitif principal de la Commune arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	2.797.309	2.797.309
Investissement	2.261.243	2.261.243

DELEGUENT à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de sept virgule cinq pour cent (7,5 %) des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exception des dépenses de personnel.

PRECISENT que cette délégation est une délégation permanente dans le cadre des pouvoirs que l'organe délibérant accorde à l'exécutif durant la durée de son mandat. Si un virement de crédits entre chapitres est mis en œuvre, il fait l'objet d'une décision de l'exécutif dont il rend compte à la réunion du Conseil Municipal le plus proche.

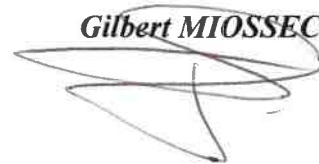
Sur le plan technique, le virement de crédits se traite comme une décision modificative classique transmise au comptable public.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi neuf février deux mil vingt-six.

**Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance**



**Gilbert MIOSSEC, Maire**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Lundi 2 février 2026</p> <p><b>Date de publication :</b> Lundi 16 février 2026</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 21</p> <p><i>Votants :</i> 22*</p> <p><i>Pour :</i> 22</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b> 2026 02 08</p>	<p>Le lundi neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Mariannick JUDEAU (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Anne-Hélène MARC</p>
--	---

**Objet : Adoption du budget annexe Accueil de Loisirs Sans hébergement pour l'année deux mil vingt-six**

*Suite à la réunion de la Commission des Finances Communales en Mairie jeudi quinze janvier deux mil vingt-six,  
Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire*

PRESENTE à l'assemblée le projet du budget annexe Accueil de Loisirs Sans hébergement pour l'année deux mil vingt-six. Il s'équilibre comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	203.200	203.200
Investissement	0	0

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

APPROUVENT le budget annexe Accueil de Loisirs Sans hébergement (Alsh) arrêté comme suit :

<b>Sections</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Exploitation	203.200	203.200
Investissement	0	0

Il comprend la subvention du budget principal à verser sur ce budget annexe Alsh pour soixante-quatorze mille cent Euros sur l'exercice deux mil vingt-six.

DELEGUENT à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de sept virgule cinq pour cent (7,5 %) des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exception des dépenses de personnel.

PRECISENT que cette délégation est une délégation permanente dans le cadre des pouvoirs que l'organe délibérant accorde à l'exécutif durant la durée de son mandat. Si un virement de crédits entre chapitres est mis en œuvre, il fait l'objet d'une décision de l'exécutif dont il rend compte à la réunion du Conseil Municipal le plus proche.

Sur le plan technique, le virement de crédits se traite comme une décision modificative classique transmise au comptable public.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi neuf février deux mil vingt-six.

**Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance**



**Gilbert MIOSSEC, Maire**



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Lundi 2 février 2026</p> <p><b>Date de publication :</b> Lundi 16 février 2026</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 21</p> <p><i>Votants :</i> 22*</p> <p><i>Pour :</i> 22</p> <p><i>Abstention :</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b> 2026 02 09</p>	<p>Le lundi neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, LE SCANF David, CRENN Nadia, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Mariannick JUDEAU (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Anne-Hélène MARC</p>
--	---

**Objet :** Adoption du budget annexe Lotissement communal de Kerriou pour l'année deux mil vingt-six

*Suite à la réunion de la Commission des Finances Communales en Mairie jeudi quinze janvier deux mil vingt-six*

*Monsieur David Le Scanf, Adjoint au Maire*

PRESENTE à l'assemblée le projet du budget annexe Lotissement communal de Kerriou pour l'année deux mil vingt-six. Il s'équilibre comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	2.657.851	2.657.851
Investissement	2.607.310	2.607.310

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

APPROUVENT le budget annexe Lotissement communal de Kerriou arrêté comme suit :

Sections	Dépenses	Recettes
Exploitation	2.657.851	2.657.851
Investissement	2.607.310	2.607.310

Il comprend la subvention du budget principal à verser sur ce budget annexe du lotissement communal de Kerriou pour cent quatre-vingt-sept mille douze Euros sur l'exercice deux mil vingt-six.

DELEGUENT à Monsieur le Maire la possibilité de procéder à des virements de crédits entre chapitres dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exception des dépenses de personnel.

PRECISENT que cette délégation est une délégation permanente dans le cadre des pouvoirs que l'organe délibérant accorde à l'exécutif durant la durée de son mandat. Si un virement de crédits entre chapitres est mis en œuvre, il fait l'objet d'une décision de l'exécutif dont il rend compte à la réunion du Conseil Municipal le plus proche.

Sur le plan technique, le virement de crédits se traite comme une décision modificative classique transmise au comptable public.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi neuf février deux mil vingt-six.

*Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance*



*Gilbert MIOSSEC, Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<b>Date de convocation :</b> Lundi 2 février 2026 <b>Date de publication :</b> Lundi 16 février 2026	Le lundi neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire
<b>Membres :</b> <i>En exercice :</i> 23 <i>Présents :</i> 21 <i>Votants :</i> 22* <i>Pour :</i> 21 <i>Abstention :</i> 1, M. Judeau <i>Contre :</i>	<b><u>Etaient présents :</u></b> MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, CADIOU Martial, PICHON Marie-Christine, CRENN Nadia, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Gisèle, LE GALL Sandra, NENEZ Marie-France, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, ALLAIN Michel, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, PHILIP Stéphane <b><u>Secrétaire de Séance :</u></b> Véronique BOULAIRE <b><u>*Absents excusés :</u></b> Mariannick JUDEAU (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Anne-Hélène MARC
<b>Délibération N° :</b> 2026 02 10	

### **Objet : Echange de parcelles à Kerguédal**

*Monsieur Martial Cadiou, Adjoint au Maire*

EXPOSE le projet d'échange des parcelles cadastrées section E N° 1.526 et 1.527 situées à « Kerguédal », propriété de Monsieur et Madame Créac'h Jean André et Anne-Marie avec une division du domaine public au droit de la parcelle cadastrée section E N° 415, propriété également de Monsieur et Madame Créac'h Jean André et Anne-Marie, également située à « Kerguédal ».

*Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal*

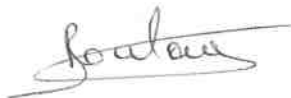
ACCEPTENT ce projet d'échange tel que présenté. Il est effectué sans soulte.

PRECISENT que les frais de notaire et de géomètre sont répartis entre la commune et Monsieur et Madame Créac'h Jean André et Anne-Marie.

AUTORISENT Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes correspondants.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi neuf février deux mil vingt-six

*Véronique BOULAIRE, Secrétaire de Séance*



*Gilbert MIOSSEC, Maire*



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><b>Date de convocation :</b> Lundi 2 février 2026</p> <p><b>Date de publication :</b> Lundi 16 février 2026</p> <hr/> <p><b>Membres :</b></p> <p><i>En exercice :</i> 23</p> <p><i>Présents :</i> 21</p> <p><i>Votants :</i> 22*</p> <p><i>Pour :</i> 21</p> <p><i>Abstention :</i> 1,</p> <p><i>M. Kermoal</i></p> <p><i>Contre :</i></p> <hr/> <p><b>Délibération N° :</b> 2026 02 11</p>	<p>Le lundi neuf février deux mil vingt-six, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur le Maire</p> <p><u><i>Etaient présents :</i></u></p> <p>MIOSSEC Gilbert, BODERIOU Grégory, PICHON Marie-Christine, CADIOU Martial, CRENN Nadia, FLOCH André, LE SCANF David, MOIGNE Pascale, BOULAIRE Véronique, KERMOAL Morgane, LE GALL Sandra, OEHLER Ingrid, PAGE Hélène, BRAS Philippe, CADIOU Nicolas, GRALL David, GUILLERM Philippe, LERROL Nicolas, MOAL Christophe, NENEZ Marie-France, PHILIP Stéphane</p> <p><u><i>Secrétaire de Séance :</i></u> Véronique BOULAIRE</p> <p><u><i>*Absents excusés :</i></u> Mariannick JUDEAU (Pouvoir donné à Marie-Christine PICHON), Anne-Hélène MARC</p>
--	--

**Objet : Tarification des activités de l'Eveil Culturel et Sportif**

*Suite à la réunion de la Commission Enfance-Affaires Scolaires » réunie à la Mairie mercredi vingt-et-un janvier deux mil vingt-six, Madame Marie-Christine Pichon, Adjointe au Maire, Rapporteur de la Commission*

PRESENTE à l'assemblée les propositions d'évolutions tarifaires pour l'Eveil Culturel et Sportif

*Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré,*

DECIDENT d'appliquer ces évolutions en augmentant à compter de ce lundi neuf février deux mil vingt-six le tarif à trente Euros par enfant.

Pour extrait conforme, établi à Plouvorn le lundi neuf février deux mil vingt-six.

*Véronique BOULAIRE, Secrétaire séance*

*Gilbert MIOSSEC, Maire de PLOUVORN*




## REPUBLIQUE FRANÇAISE

### ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (M57) Commune

Numéro SIRET : 21290210000180  
Poste comptable : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

### **Budget primitif** **relatif à l'exercice 2026** **voté par Nature**

**Budget annexe : ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**
**II**  
**C2**
**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	75 500,00	0,00	71 200,00	71 200,00	71 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	131 000,00	0,00	129 000,00	129 000,00	129 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>208 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>202 200,00</b>	<b>202 200,00</b>	<b>202 200,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>208 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>203 200,00</b>	<b>203 200,00</b>	<b>203 200,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>208 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>203 200,00</b>	<b>203 200,00</b>	<b>203 200,00</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>0,00</b>
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>203 200,00</b>

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

II

C2

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	102 063,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	179 653,00	0,00	122 100,00	122 100,00	122 100,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>281 716,00</b>	<b>0,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>281 716,00</b>	<b>0,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>281 716,00</b>	<b>0,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>
--------------	--	-------------------	-------------	-------------------	-------------------	-------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>16 100,00</b>
---	--	--	--	--	--	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>203 200,00</b>
--	--	--	--	--	--	-------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE – DEPENSES**

II

D1

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15 Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018 RSA	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28 Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29 Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3... Stocks et en-cours		0,00	0,00
198 Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481 Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59 Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

0,00

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011 Charges à caractère général (9)	71 200,00		71 200,00
012 Charges de personnel et frais assimilés (9)	129 000,00		129 000,00
014 Atténuations de produits	0,00		0,00
016 APA	0,00		0,00
017 RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60 Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65 Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 000,00	0,00	2 000,00
6586 Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00
67 Charges spécifiques (9)	1 000,00	0,00	1 000,00
68 Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71 Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023 Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>	<b>203 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>203 200,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

203 200,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE****0,00**

+

**R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT****0,00**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****0,00****RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	65 000,00		65 000,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	122 100,00		122 100,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>187 100,00</b>	<b>0,00</b>	<b>187 100,00</b>

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (M07) - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260208-DE

<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>Opérations réelles (1)</b>	<b>Opérations</b>	
			+
		<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>16 100,00</b>
			=
		<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>203 200,00</b>

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>		<b>B</b>

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>208 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>203 200,00</b>	<b>203 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>203 200,00</b>	<b>203 200,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	75 500,00	0,00	0,00	71 200,00	71 200,00	0,00	71 200,00	71 200,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	131 000,00	0,00		129 000,00	129 000,00		129 000,00	129 000,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>208 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>202 200,00</b>	<b>202 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>202 200,00</b>	<b>202 200,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>208 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>203 200,00</b>	<b>203 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>203 200,00</b>	<b>203 200,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>									<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>									<b>203 200,00</b>

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**III**

**B**

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>281 716,00</b>	<b>0,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	102 063,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	179 653,00	0,00	122 100,00	122 100,00	122 100,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>281 716,00</b>	<b>0,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>281 716,00</b>	<b>0,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**

**16 100,00**

**Total des recettes de fonctionnement cumulées**

**203 200,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

## III – VOTE DU BUDGET

III

## SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>208 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>203 200,00</b>	<b>203 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>203 200,00</b>	<b>203 200,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	75 500,00	0,00	0,00	71 200,00	71 200,00	0,00	71 200,00	71 200,00
60622	Carburants	500,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60623	Alimentation	13 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60624	Produits de traitement	500,00	0,00		200,00	200,00	0,00	200,00	200,00
60631	Fournitures d'entretien	500,00	0,00		300,00	300,00	0,00	300,00	300,00
60632	Fournitures de petit équipement	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6064	Fournitures administratives	1 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
60661	Médicaments	500,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
60668	Autres produits pharmaceutiques	500,00	0,00		250,00	250,00	0,00	250,00	250,00
6068	Autres matières et fournitures	2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
611	Contrats de prestations de services	7 500,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
61358	Autres	500,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6228	Divers	30 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
6234	Réceptions	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6251	Voyages, déplacements et missions	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
627	Services bancaires et assimilés	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	12 000,00	0,00		12 000,00	12 000,00	0,00	12 000,00	12 000,00
6288	Autres services extérieurs	2 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	131 000,00	0,00		129 000,00	129 000,00		129 000,00	129 000,00
6215	Personnel affecté par la commune du GFP	120 000,00	0,00		120 000,00	120 000,00		120 000,00	120 000,00
6218	Autre personnel extérieur	8 000,00	0,00		6 000,00	6 000,00		6 000,00	6 000,00
64131	Rémunérations	3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260208-DE

**ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (M57) - ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - BP - 2026**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026  
 Reçu en préfecture le 12/02/2026  
 Publié le  
 ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260208-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>208 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>202 200,00</b>	<b>202 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>202 200,00</b>	<b>202 200,00</b>
66	Charges financières	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	0,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>		<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>208 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>203 200,00</b>	<b>203 200,00</b>	<b>0,00</b>	<b>203 200,00</b>	<b>203 200,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

**III - VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE**

III

B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
	<b>TOTAL</b>	<b>281 716,00</b>	<b>0,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	102 063,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
70632	Redevances services à caractère loisir	102 063,00	0,00	65 000,00	65 000,00	65 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	179 653,00	0,00	122 100,00	122 100,00	122 100,00
74718	Autres participations Etat	45 000,00	0,00	45 000,00	45 000,00	45 000,00
7473	Participation départements	0,00	0,00	500,00	500,00	500,00
74758	Participation autres groupements	15 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
74888	Autres	119 653,00	0,00	74 100,00	74 100,00	74 100,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>281 716,00</b>	<b>0,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>281 716,00</b>	<b>0,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>	<b>187 100,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)**

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260208-DE

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260208-DE

## V - ARRETE ET SIGNATURES

### ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 02/02/2026



Gilbert MIOSSEC  
Maire de Plouvorn

Présenté par MONSIEUR LE MAIRE, GILBERT MIOSSEC  
A LA MAIRIE DE PLOUVORN, le 09/02/2026

Délibéré par l'assemblée LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN(2), réunie en session ORDINAIRE  
A LA MAIRIE DE PLOUVORN, le 09/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN

001. MIOSSEC GILBERT , MAIRE	
002. BODERIOU GREGORY , ADJOINT AU MAIRE	
003. PICHON MARIE-CHRISTINE , ADJOINTE AU MAIRE	
004. CADIOU MARTIAL , ADJOINT AU MAIRE	
005. CRENN NADIA , ADJOINTE AU MAIRE	
007. MOIGNE PASCALE , CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE	
008. LE SCANF DAVID , ADJOINT AU MAIRE	
009. BOULAIRE VERONIQUE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
010. NENEZ MARIE-FRANCE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
011. MARC ANNE-HELENE , CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE	
012. PAGE HELENE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
013. JUDEAU MARIANNICK , CONSEILLERE MUNICIPALE	
014. PHILIP STEPHANE , CONSEILLER MUNICIPAL	
015. LERROL NICOLAS , CONSEILLER MUNICIPAL	
016. LE GALL SANDRA , CONSEILLERE MUNICIPALE	
017. CADIOU NICOLAS , CONSEILLER MUNICIPAL	
019. BRAS PHILIPPE , CONSEILLER MUNICIPAL	
020. GUILLERM PHILIPPE , CONSEILLER MUNICIPAL	
021. GRALL DAVID , CONSEILLER MUNICIPAL	

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260208-DE



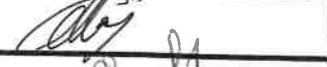
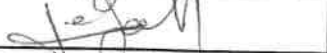
Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260208-DE

<b>V – ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>V</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>A</b>

022. OEHLER INGRID , CONSEILLERE MUNICIPALE	
023. KERMOAL MORGANE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
024. ALLAIN MICHEL , CONSEILLER MUNICIPAL	
025. LE GALL GISELE , CONSEILLERE MUNICIPALE	

Certifié exécutoire par MONSIEUR LE MAIRE, GILBERT MIOSSEC (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/02/2026, et de la publication le 16/02/2026

A MAIRIE DE PLOUVORN, le 16/02/2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260208-DE

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

## COMMUNE (M57) Commune

Numéro SIRET : 21290210000016  
Poste comptable : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

### **Budget primitif relatif à l'exercice 2026 voté par Nature**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

**I – INFORMATIONS GENERALES**  
**INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES**

	I
	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	2993

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	2388985

Informations financières – ratios	
	Valeurs
1 Dépenses réelles de fonctionnement / population	740.24
2 Recettes réelles de fonctionnement / population	971.67
3 Dépenses d'équipement brut / population	398.13
4 Encours de dette / population (2) (3)	1039.06
5 DGF / population	105.45
6 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	0.44
7 Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	0.86
8 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	0.50
9 Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	1.07
10 Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0.23

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1<sup>er</sup> janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES</b>	<b>C2</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(I) 755 983,00
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	26 223,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	64 024,00
21	Immobilisations corporelles (3)	32 312,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	633 424,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES</b>	<b>C3</b>

**DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)**

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre	
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL</b>		(III)	0,00
018	RSA		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)		0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)		0,00
21	Immobilisations corporelles (3)		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)		0,00
26	Participations et créances rattachées		0,00
27	Autres immobilisations financières (3)		0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers		0,00
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL</b>		(IV)	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
731	Fiscalité locale		0,00
74	Dotations et participations (4)		0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)		0,00
013	Atténuations de charges (4)		0,00
016	APA		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits spécifiques (4)		0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS**

		II	
		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	1 505 260,00	1 980 518,00
+			+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	755 983,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	0,00	280 725,00
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		2 261 243,00	2 261 243,00

		RECETTES	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 797 309,00	2 597 309,00
+			+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	200 000,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		2 797 309,00	2 797 309,00
+			+
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>		<b>5 058 552,00</b>	<b>5 058 552,00</b>

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou délimités de l'exercice précédent.  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAP + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT

II

C1

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	60 315,00	26 223,00	-5 506,00	-5 506,00	20 717,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	120 119,00	64 024,00	22 094,00	22 094,00	86 118,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	86 114,66	32 312,00	172 256,00	172 256,00	204 568,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	1 599 797,00	633 424,00	855 554,00	855 554,00	1 488 978,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>1 866 345,66</b>	<b>755 983,00</b>	<b>1 044 398,00</b>	<b>1 044 398,00</b>	<b>1 800 381,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	260 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00	250 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	187 012,00	187 012,00	187 012,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>260 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>437 012,00</b>	<b>437 012,00</b>	<b>437 012,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>2 126 345,66</b>	<b>755 983,00</b>	<b>1 481 410,00</b>	<b>1 481 410,00</b>	<b>2 237 393,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		23 850,00	23 850,00	23 850,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>0,00</b>		<b>23 850,00</b>	<b>23 850,00</b>	<b>23 850,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 126 345,66</b>	<b>755 983,00</b>	<b>1 505 260,00</b>	<b>1 505 260,00</b>	<b>2 261 243,00</b>
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 261 243,00</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT**

**II**  
**C1**

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	756 676,00	0,00	915 029,00	915 029,00	915 029,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	521 274,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 277 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>915 029,00</b>	<b>915 029,00</b>	<b>915 029,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	211 239,00	0,00	267 639,00	267 639,00	267 639,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	435 915,00	0,00	498 380,00	498 380,00	498 380,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>647 154,00</b>	<b>0,00</b>	<b>766 019,00</b>	<b>766 019,00</b>	<b>766 019,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 925 104,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 681 048,00</b>	<b>1 681 048,00</b>	<b>1 681 048,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	100 000,00		166 857,00	166 857,00	166 857,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	70 000,00		108 763,00	108 763,00	108 763,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		23 850,00	23 850,00	23 850,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>170 000,00</b>		<b>299 470,00</b>	<b>299 470,00</b>	<b>299 470,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>2 095 104,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 980 518,00</b>	<b>1 980 518,00</b>	<b>1 980 518,00</b>
--------------	--	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>280 725,00</b>
--	--	--	--	--	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>					<b>2 261 243,00</b>
---	--	--	--	--	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR  
LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)**

**275 620,00**

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

**II**  
**C2**

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	881 295,00	0,00	764 142,00	764 142,00	764 142,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 112 840,00	0,00	1 139 000,00	1 139 000,00	1 139 000,00
014	Atténuations de produits	4 000,00	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	737 608,00	0,00	524 547,00	524 547,00	524 547,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 735 743,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 430 189,00</b>	<b>2 430 189,00</b>	<b>2 430 189,00</b>
66	Charges financières	123 000,00	0,00	80 500,00	80 500,00	80 500,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 000,00		3 000,00	3 000,00	3 000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 871 743,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 521 689,00</b>	<b>2 521 689,00</b>	<b>2 521 689,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	100 000,00		166 857,00	166 857,00	166 857,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	70 000,00		108 763,00	108 763,00	108 763,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>170 000,00</b>		<b>275 620,00</b>	<b>275 620,00</b>	<b>275 620,00</b>

<b>TOTAL</b>		<b>3 041 743,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 797 309,00</b>	<b>2 797 309,00</b>	<b>2 797 309,00</b>
						+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>					<b>0,00</b>	
						=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>					<b>2 797 309,00</b>	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT**

II

C2

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	143 475,00	0,00	106 200,00	106 200,00	106 200,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	205 354,00	0,00	218 671,00	218 671,00	218 671,00
731	Fiscalité locale	1 587 475,00	0,00	1 448 404,00	1 448 404,00	1 448 404,00
74	Dotations et participations (3)	785 934,00	0,00	758 965,00	758 965,00	758 965,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	42 443,00	0,00	60 044,00	60 044,00	60 044,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 764 681,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 592 284,00</b>	<b>2 592 284,00</b>	<b>2 592 284,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	25,00	25,00	25,00
77	Produits spécifiques (3)	43 086,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 807 767,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 597 309,00</b>	<b>2 597 309,00</b>	<b>2 597 309,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 807 767,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 597 309,00</b>	<b>2 597 309,00</b>	<b>2 597 309,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>200 000,00</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 797 309,00</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>275 620,00</b>
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

## II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

### BALANCE GENERALE – DEPENSES

II

D1

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	250 000,00	0,00	250 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	20 717,00	0,00	20 717,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	86 118,00	0,00	86 118,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	204 568,00	0,00	204 568,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	1 488 978,00	23 850,00	1 512 828,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	187 012,00	0,00	187 012,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'Investissement – Total</b>		<b>2 237 393,00</b>	<b>23 850,00</b>	<b>2 261 243,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 261 243,00

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	764 142,00		764 142,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	1 139 000,00		1 139 000,00
014	Atténuations de produits	2 500,00		2 500,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	524 547,00	0,00	524 547,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	80 500,00	0,00	80 500,00
67	Charges spécifiques (9)	8 000,00	0,00	8 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 000,00	108 763,00	111 763,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		166 857,00	166 857,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>2 521 689,00</b>	<b>275 620,00</b>	<b>2 797 309,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 797 309,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET****II****BALANCE GENERALE – RECETTES****D2****RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	267 639,00	0,00	267 639,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	915 029,00	0,00	915 029,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	23 850,00	23 850,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		108 763,00	108 763,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		166 857,00	166 857,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 182 668,00</b>	<b>299 470,00</b>	<b>1 482 138,00</b>

+

**R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE****280 725,00**

+

**R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT****498 380,00**

=

**TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES****2 261 243,00****RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	106 200,00		106 200,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	218 671,00		218 671,00
731	Fiscalité locale	1 448 404,00		1 448 404,00
74	Dotations et participations (8)	758 965,00		758 965,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	60 044,00	0,00	60 044,00
76	Produits financiers	25,00	0,00	25,00
77	Produits spécifiques (8)	5 000,00	0,00	5 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>2 597 309,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 597 309,00</b>



**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**III**

**A**

**DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>2 126 345,66</b>	<b>755 983,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 505 260,00</b>	<b>1 505 260,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 505 260,00</b>	<b>2 261 243,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	60 315,00	26 223,00	0,00	-5 506,00	-5 506,00	0,00	-5 506,00	20 717,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	120 119,00	64 024,00	0,00	22 094,00	22 094,00	0,00	22 094,00	86 118,00
21 Immobilisations corporelles	86 114,66	32 312,00	0,00	172 256,00	172 256,00	0,00	172 256,00	204 568,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	1 599 797,00	633 424,00	0,00	855 554,00	855 554,00	0,00	855 554,00	1 488 978,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 866 345,66</b>	<b>755 983,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 044 398,00</b>	<b>1 044 398,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 044 398,00</b>	<b>1 800 381,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	260 000,00	0,00	0,00	250 000,00	250 000,00	0,00	250 000,00	250 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, région)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	187 012,00	187 012,00	0,00	187 012,00	187 012,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>260 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>437 012,00</b>	<b>437 012,00</b>	<b>0,00</b>	<b>437 012,00</b>	<b>437 012,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 126 345,66</b>	<b>755 983,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 481 410,00</b>	<b>1 481 410,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 481 410,00</b>	<b>2 237 393,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	23 850,00	23 850,00	0,00	23 850,00	23 850,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 850,00</b>	<b>23 850,00</b>	<b>0,00</b>	<b>23 850,00</b>	<b>23 850,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>								<b>0,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>2 261 243,00</b>

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

**III**

**A**

**RECETTES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		<b>I</b>		<b>II</b>	<b>III = I + II</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 659 189,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 482 138,00</b>	<b>1 482 138,00</b>	<b>1 482 138,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	756 676,00	0,00	915 029,00	915 029,00	915 029,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	521 274,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 277 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>915 029,00</b>	<b>915 029,00</b>	<b>915 029,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	211 239,00	0,00	267 639,00	267 639,00	267 639,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>211 239,00</b>	<b>0,00</b>	<b>267 639,00</b>	<b>267 639,00</b>	<b>267 639,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 489 189,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 182 668,00</b>	<b>1 182 668,00</b>	<b>1 182 668,00</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	100 000,00		166 857,00	166 857,00	166 857,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	70 000,00		108 763,00	108 763,00	108 763,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		23 850,00	23 850,00	23 850,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>170 000,00</b>		<b>299 470,00</b>	<b>299 470,00</b>	<b>299 470,00</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>					<b>280 725,00</b>
<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>					<b>498 380,00</b>

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260207-DE

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	2 261 243,00
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>2 261 243,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 28, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisés regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**

**A1**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I			II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>2 126 345,66</b>	<b>755 983,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 505 260,00</b>	<b>1 505 260,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 505 260,00</b>	<b>2 261 243,00</b>
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	60 315,00	26 223,00	0,00	-5 506,00	-5 506,00	0,00	-5 506,00	20 717,00
2031	55 182,00	22 882,00		-4 822,00	-4 822,00	0,00	-4 822,00	18 060,00
2051	5 133,00	3 341,00		-684,00	-684,00	0,00	-684,00	2 657,00
204	120 119,00	64 024,00	0,00	22 094,00	22 094,00	0,00	22 094,00	86 118,00
204181	111 356,00	64 024,00		13 331,00	13 331,00	0,00	13 331,00	77 355,00
2046	8 763,00	0,00		8 763,00	8 763,00	0,00	8 763,00	8 763,00
21	86 114,66	32 312,00	0,00	172 256,00	172 256,00	0,00	172 256,00	204 568,00
2111	4 756,00	17 939,00		-12 251,00	-12 251,00	0,00	-12 251,00	5 688,00
21318	25 065,00	5 637,00		13 447,00	13 447,00	0,00	13 447,00	19 084,00
2152	29 845,00	8 736,00		11 264,00	11 264,00	0,00	11 264,00	20 000,00
215731	2 252,00	0,00		729,00	729,00	0,00	729,00	729,00
215738	0,00	0,00		410,00	410,00	0,00	410,00	410,00
21578	0,00	0,00		37 210,00	37 210,00	0,00	37 210,00	37 210,00
2158	14 945,00	0,00		10 840,00	10 840,00	0,00	10 840,00	10 840,00
21838	4 615,00	0,00		659,00	659,00	0,00	659,00	659,00
2188	4 636,66	0,00		109 948,00	109 948,00	0,00	109 948,00	109 948,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	1 599 797,00	633 424,00	0,00	855 554,00	855 554,00	0,00	855 554,00	1 488 978,00
2312	148 602,00	39 244,00		9 000,00	9 000,00	0,00	9 000,00	48 244,00
2313	1 168 587,00	506 484,00		709 667,00	709 667,00	0,00	709 667,00	1 216 151,00
2315	282 608,00	87 696,00		136 887,00	136 887,00	0,00	136 887,00	224 583,00

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260207-DE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>1 866 345,66</b>	<b>755 983,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 044 398,00</b>	<b>1 044 398,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 044 398,00</b>	<b>1 800 381,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	260 000,00	0,00		250 000,00	250 000,00		250 000,00	250 000,00
1641 Emprunts en euros	250 000,00	0,00		240 000,00	240 000,00		240 000,00	240 000,00
16818 Emprunts - Autres prêteurs	10 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00		10 000,00	10 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	187 012,00	187 012,00	0,00	187 012,00	187 012,00
27638 Créance Autres établissements publics	0,00	0,00	0,00	187 012,00	187 012,00	0,00	187 012,00	187 012,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>260 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>437 012,00</b>	<b>437 012,00</b>	<b>0,00</b>	<b>437 012,00</b>	<b>437 012,00</b>
45... Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 126 345,66</b>	<b>755 983,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 481 410,00</b>	<b>1 481 410,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 481 410,00</b>	<b>2 237 393,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			23 850,00	23 850,00		23 850,00	23 850,00
2315 Install., matériel et outill. technique	0,00			23 850,00	23 850,00		23 850,00	23 850,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>0,00</b>			<b>23 850,00</b>	<b>23 850,00</b>		<b>23 850,00</b>	<b>23 850,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

**III - VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE**

**III**  
**A3**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>1 659 189,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 482 138,00</b>	<b>1 482 138,00</b>	<b>1 482 138,00</b>
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	756 676,00	0,00	915 029,00	915 029,00	915 029,00
1318	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00
1322	150 000,00	0,00	150 000,00	150 000,00	150 000,00
1323	13 158,00	0,00	109 358,00	109 358,00	109 358,00
13251	59 616,00	0,00	49 680,00	49 680,00	49 680,00
1326	0,00	0,00	75 095,00	75 095,00	75 095,00
1345	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13461	275 000,00	0,00	222 500,00	222 500,00	222 500,00
13462	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	80 000,00
1348	258 902,00	0,00	213 396,00	213 396,00	213 396,00
16	521 274,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1641	521 274,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 277 950,00</b>	<b>0,00</b>	<b>915 029,00</b>	<b>915 029,00</b>	<b>915 029,00</b>
10	211 239,00	0,00	267 639,00	267 639,00	267 639,00
10222	186 239,00	0,00	262 639,00	262 639,00	262 639,00
10226	25 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
138	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>211 239,00</b>	<b>0,00</b>	<b>267 639,00</b>	<b>267 639,00</b>	<b>267 639,00</b>
45	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260207-DE

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 489 189,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 182 668,00</b>	<b>1 182 668,00</b>	<b>1 182 668,00</b>
021	100 000,00		166 857,00	166 857,00	166 857,00
040	70 000,00		108 763,00	108 763,00	108 763,00
28041481	0,00		100 000,00	100 000,00	100 000,00
2804181	61 237,00		0,00	0,00	0,00
28046	8 763,00		8 763,00	8 763,00	8 763,00
041	0,00		23 850,00	23 850,00	23 850,00
2031	0,00		23 850,00	23 850,00	23 850,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>170 000,00</b>		<b>299 470,00</b>	<b>299 470,00</b>	<b>299 470,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**III**

**B**

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>3 041 743,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 797 309,00</b>	<b>2 797 309,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 797 309,00</b>	<b>2 797 309,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	881 295,00	0,00	0,00	764 142,00	764 142,00	0,00	764 142,00	764 142,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	1 112 840,00	0,00	0,00	1 139 000,00	1 139 000,00	0,00	1 139 000,00	1 139 000,00
014	Atténuations de produits	4 000,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	737 608,00	0,00	0,00	524 547,00	524 547,00	0,00	524 547,00	524 547,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>2 735 743,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 430 189,00</b>	<b>2 430 189,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 430 189,00</b>	<b>2 430 189,00</b>
66	Charges financières	123 000,00	0,00	0,00	80 500,00	80 500,00	0,00	80 500,00	80 500,00
67	Charges spécifiques (3)	10 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	3 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>136 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 500,00</b>	<b>91 500,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 500,00</b>	<b>91 500,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>2 871 743,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 521 689,00</b>	<b>2 521 689,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 521 689,00</b>	<b>2 521 689,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00	0,00	0,00	166 857,00	166 857,00	0,00	166 857,00	166 857,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	70 000,00	0,00	0,00	108 763,00	108 763,00	0,00	108 763,00	108 763,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>170 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>275 620,00</b>	<b>275 620,00</b>	<b>0,00</b>	<b>275 620,00</b>	<b>275 620,00</b>
	<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>								<b>0,00</b>
	<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>								<b>2 797 309,00</b>

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260207-DE

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**III**

**B**

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>2 807 767,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 597 309,00</b>	<b>2 597 309,00</b>	<b>2 597 309,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	143 475,00	0,00	106 200,00	106 200,00	106 200,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	205 354,00	0,00	218 671,00	218 671,00	218 671,00
731	Fiscalité locale	1 587 475,00	0,00	1 448 404,00	1 448 404,00	1 448 404,00
74	Dotations et participations (2)	785 934,00	0,00	758 965,00	758 965,00	758 965,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	42 443,00	0,00	60 044,00	60 044,00	60 044,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>2 764 681,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 592 284,00</b>	<b>2 592 284,00</b>	<b>2 592 284,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	25,00	25,00	25,00
77	Produits spécifiques (2)	43 086,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>43 086,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 025,00</b>	<b>5 025,00</b>	<b>5 025,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 807 767,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 597 309,00</b>	<b>2 597 309,00</b>	<b>2 597 309,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**

**200 000,00**

**Total des recettes de fonctionnement cumulées**

**2 797 309,00**

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260207-DE

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 " produit des cessions d'immobilisations ").

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats défectueux ou anticipés de l'exercice précédent.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE

III

B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>3 041 743,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 797 309,00</b>	<b>2 797 309,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 797 309,00</b>	<b>2 797 309,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	881 295,00	0,00	0,00	764 142,00	764 142,00	0,00	764 142,00	764 142,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	60 714,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60611	Eau et assainissement	12 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
60612	Energie - Electricité	100 000,00	0,00	0,00	100 000,00	100 000,00	0,00	100 000,00	100 000,00
60621	Combustibles	40 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
60622	Carburants	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
60624	Produits de traitement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
60631	Fournitures d'entretien	8 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	8 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
60633	Fournitures de voirie	15 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	8 000,00	0,00	0,00	7 000,00	7 000,00	0,00	7 000,00	7 000,00
6064	Fournitures administratives	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6065	Livres, disq., cass. (biblio. Médiat.)	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6068	Autres matières et fournitures	11 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
611	Contrats de prestations de services	50 000,00	0,00	0,00	60 000,00	60 000,00	0,00	60 000,00	60 000,00
61358	Autres	40 000,00	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
61521	Entretien terrains	84 000,00	0,00	0,00	90 000,00	90 000,00	0,00	90 000,00	90 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	50 000,00	0,00	0,00	40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
615231	Entretien, réparations voiries	20 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	15 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
61551	Entretien matériel roulant	40 000,00	0,00	0,00	35 000,00	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6156	Maintenance	30 000,00	0,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00
6161	Multirisques	19 000,00	0,00	0,00	20 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	17 644,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	3 000,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6184	Versements à des organismes de formation	5 000,00	0,00	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	3 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260207-DE

COMMUNE (M57) - COMMUNE DE PLOUVORN - 61000 - BP - 2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026  
 Reçu en préfecture le 12/02/2026  
 Publié le  
 ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260207-DE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6188	Autres frais divers	6 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	20 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6228	Divers	12 000,00	0,00		10 000,00	10 000,00	0,00	10 000,00	10 000,00
6231	Annonces et insertions	2 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6234	Réceptions	13 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6236	Catalogues et imprimés	10 000,00	0,00		11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00	11 000,00
6237	Publications	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6251	Voyages, déplacements et missions	800,00	0,00		1 000,00	1 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6261	Frais d'affranchissement	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	20 000,00	0,00		25 000,00	25 000,00	0,00	25 000,00	25 000,00
627	Services bancaires et assimilés	2 000,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6281	Concours divers (cotisations)	1 245,00	0,00		1 262,00	1 262,00	0,00	1 262,00	1 262,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	50 000,00	0,00		40 000,00	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00
6284	Redevances pour services rendus	10 814,00	0,00		11 816,00	11 816,00	0,00	11 816,00	11 816,00
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	1 578,00	0,00		2 064,00	2 064,00	0,00	2 064,00	2 064,00
6288	Autres services extérieurs	7 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00
63512	Taxes foncières	8 000,00	0,00		8 500,00	8 500,00	0,00	8 500,00	8 500,00
63513	Autres impôts locaux	2 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6358	Autres droits	500,00	0,00		500,00	500,00	0,00	500,00	500,00
6378	Autres impôts taxes et versements assim.	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	1 112 840,00	0,00		1 139 000,00	1 139 000,00		1 139 000,00	1 139 000,00
6218	Autre personnel extérieur	2 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6331	Versement mobilité	0,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	14 000,00	0,00		13 000,00	13 000,00		13 000,00	13 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	600 000,00	0,00		600 000,00	600 000,00		600 000,00	600 000,00
64131	Rémunérations	200 000,00	0,00		200 000,00	200 000,00		200 000,00	200 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.A.F.	110 000,00	0,00		110 000,00	110 000,00		110 000,00	110 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	135 000,00	0,00		160 000,00	160 000,00		160 000,00	160 000,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	8 000,00	0,00		7 000,00	7 000,00		7 000,00	7 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6455	Cotisations pour assurance du personnel	35 000,00	0,00		35 000,00	35 000,00		35 000,00	35 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00		5 000,00	5 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	2 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
6478	Autres charges sociales diverses	840,00	0,00		2 000,00	2 000,00		2 000,00	2 000,00
014	Atténuations de produits	4 000,00	0,00		2 500,00	2 500,00		2 500,00	2 500,00
7391111	Dégrèv. TFPNB / jeunes agriculteurs	1 000,00	0,00		1 500,00	1 500,00		1 500,00	1 500,00
739215	Reversements conventionnels de fiscalité	3 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00		1 000,00	1 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	737 608,00	0,00	0,00	524 547,00	524 547,00	0,00	524 547,00	524 547,00
65311	Indemnités de fonction	76 000,00	0,00		78 000,00	78 000,00	0,00	78 000,00	78 000,00
65313	Cotisations de retraite	4 000,00	0,00		3 500,00	3 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	8 500,00	0,00		8 000,00	8 000,00	0,00	8 000,00	8 000,00
65315	Formation	15 200,00	0,00		15 600,00	15 600,00	0,00	15 600,00	15 600,00
653172	Cotis.fonds financ.allocation fin mandat	100,00	0,00		75,00	75,00	0,00	75,00	75,00
6553	Service d'incendie	883,00	0,00		1 038,00	1 038,00	0,00	1 038,00	1 038,00
6558	Autres contributions obligatoires	20 000,00	0,00		15 000,00	15 000,00	0,00	15 000,00	15 000,00
65736211	Subv. BA/régie admin. sans ps.morale	128 835,00	0,00		82 120,00	82 120,00	0,00	82 120,00	82 120,00
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	245 014,00	0,00		319 114,00	319 114,00	0,00	319 114,00	319 114,00
65821	Déficit des budgets annexes administrati	233 976,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6583	Pénalités sur marchés	5 000,00	0,00		2 000,00	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00
65888	Autres	100,00	0,00		100,00	100,00	0,00	100,00	100,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion des services</b>		<b>2 735 743,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 430 189,00</b>	<b>2 430 189,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 430 189,00</b>	<b>2 430 189,00</b>
66	Charges financières	123 000,00	0,00		80 500,00	80 500,00		80 500,00	80 500,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	120 000,00	0,00		75 000,00	75 000,00		75 000,00	75 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 000,00	0,00		5 500,00	5 500,00		5 500,00	5 500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
67	Charges spécifiques (4)	10 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00		8 000,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	3 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	3 000,00			3 000,00	3 000,00		3 000,00	3 000,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
<b>Total des charges financières et spécifiques</b>		<b>136 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>91 500,00</b>	<b>91 500,00</b>		<b>91 500,00</b>	<b>91 500,00</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>		<b>2 871 743,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 521 689,00</b>	<b>2 521 689,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 521 689,00</b>	<b>2 521 689,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	100 000,00			166 857,00	166 857,00		166 857,00	166 857,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	70 000,00			108 763,00	108 763,00		108 763,00	108 763,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	70 000,00			108 763,00	108 763,00		108 763,00	108 763,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>170 000,00</b>			<b>275 620,00</b>	<b>275 620,00</b>		<b>275 620,00</b>	<b>275 620,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état IB pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE**

**III**

**B2**

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>2 807 767,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 597 309,00</b>	<b>2 597 309,00</b>	<b>2 597 309,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6459	Remb. charges sécu. sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	143 475,00	0,00	106 200,00	106 200,00	106 200,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	7 000,00	0,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
70323	Red. occupation dom. public	7 500,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
7034	Péage, droits passage, pesage, mesurage	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
7035	Locations de droits de chasse et pêche	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	3 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	120 000,00	0,00	95 000,00	95 000,00	95 000,00
70878	Remb. frais par des tiers	475,00	0,00	200,00	200,00	200,00
7088	Produits activités annexes (abonnements)	3 000,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	205 354,00	0,00	218 671,00	218 671,00	218 671,00
73211	Attribution de compensation	51 297,00	0,00	49 332,00	49 332,00	49 332,00
73212	Dotation de solidarité communautaire	30 579,00	0,00	30 361,00	30 361,00	30 361,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	50 478,00	0,00	50 478,00	50 478,00	50 478,00
732251	Attrib. / fonds national péréquation DMTO	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7323	Revers. pré. / jeux et paris hippiques	3 000,00	0,00	3 500,00	3 500,00	3 500,00
738	Autres impôts et taxes	0,00	0,00	85 000,00	85 000,00	85 000,00
731	Fiscalité locale	1 587 475,00	0,00	1 448 404,00	1 448 404,00	1 448 404,00
73111	Impôts directs locaux	1 546 975,00	0,00	1 446 904,00	1 446 904,00	1 446 904,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73154	Droits de place	40 500,00	0,00	1 500,00	1 500,00	1 500,00
74	Dotations et participations (3)	785 934,00	0,00	758 965,00	758 965,00	758 965,00
74111	Dotation forfaitaire des communes	315 628,00	0,00	647 725,00	647 725,00	647 725,00
741121	DSR des communes	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	32 770,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
			I		II	
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	316,00	316,00	316,00
74751	Participation GFP de rattachement	1 220,00	0,00	1 424,00	1 424,00	1 424,00
747888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748311	Compens. pertes bases imposition CET	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74834	Etat-Compens.exonération taxe habitation	100 103,00	0,00	100 000,00	100 000,00	100 000,00
7484	Dotation de recensement	5 935,00	0,00	0,00	0,00	0,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	4 000,00	0,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
74888	Autres	121 278,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	42 443,00	0,00	60 044,00	60 044,00	60 044,00
752	Revenus des immeubles	41 920,00	0,00	46 920,00	46 920,00	46 920,00
756	Libéralités reçues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	523,00	0,00	13 124,00	13 124,00	13 124,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>2 764 681,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 592 284,00</b>	<b>2 592 284,00</b>	<b>2 592 284,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	25,00	25,00	25,00
7621	Prod. Immo. fin. - encaissées à échéance	0,00	0,00	25,00	25,00	25,00
77	Produits spécifiques (3)	43 086,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	5 000,00	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	38 086,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>2 807 767,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 597 309,00</b>	<b>2 597 309,00</b>	<b>2 597 309,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscales » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat											Caté- gorie d'em- prunt (8)		
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péri- odicité des rembour- sements (6)		Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>					0,00									
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					4 345 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					4 345 000,00									
10001200339	BCME	17/05/2021	2021-08-01	01/11/2021	1 000 000,00	F		0,580	0,580	EURO	S	X Autres	N	A-1
29-50366956LVAPLOUVO	CRCA	20/03/2023	2023-06-01	15/03/2023	800 000,00	F		3,550	3,550	EURO	T	X Autres	N	A-1
	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	04/07/2025	2025-07-31	30/09/2025	520 000,00	F		2,200	2,200	EURO	T	X Autres	N	A-1
CONTRAT N°41164 - LIGNE DE PRE	BCME	28/09/2015	2016-01-01	01/06/2017	1 300 000,00	F		1,750	1,750	EURO	S	X Autres	N	A-1
DD08463137	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	24/10/2016	2016-11-18	30/01/2017	225 000,00	F		1,140	1,140	EURO	S	X Autres	N	A-1
DD08463238	CREDIT MUTUEL DE BRETAGNE	24/10/2016	2016-11-18	30/01/2017	500 000,00	F		0,920	0,920	EURO	S	X Autres	N	A-1
<b>1643 Emprunts en devises (total)</b>					0,00									
<b>16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)</b>					0,00									
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>					0,00									
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									

COMMUNE (M57) - COMMUNE DE PLOUVORN - 61000 - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>					<b>100 000,00</b>										
1681 Autres emprunts (total) (9)					100 000,00										
E35	CAF	02/05/2016	2016-05-25	01/05/2017	100 000,00	F			0,000	0,000	EURO	A	C	N	A-1
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
<b>Total général</b>					<b>4 445 000,00</b>										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		3 099 913,22					220 774,28	66 537,49	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		3 099 913,22					220 774,28	66 537,49	0,00	0,00
10001200339	N	0,00	A-1	709 067,72	10,50	F		0,580	65 687,79	4 017,49	0,00	0,00
29-50366956LVAPLOUVO	N	0,00	A-1	720 000,00	22,50	F		3,550	32 000,00	25 134,00	0,00	0,00
CONTRAT N°41164 - LIGNE DE PRE	N	0,00	A-1	500 500,00	19,50	F		2,200	26 000,00	10 939,50	0,00	0,00
DD08463137	N	0,00	A-1	832 000,00	16,00	F		1,750	52 000,00	23 157,19	0,00	0,00
DD08463238	N	0,00	A-1	130 049,68	11,00	F		1,140	11 162,26	1 450,84	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00	6,00	F		0,920	33 924,23	1 838,47	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260207-DE

COMMUNE (M57) - COMMUNE DE PLOUVORN - 61000 - BP - 2026

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>168 Emprunts et dettes assimilés (Total)</b>		<b>0,00</b>		<b>10 000,00</b>				<b>10 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)		0,00		10 000,00				10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
E35	N	0,00	A-1	10 000,00	1,00	F	0,000	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>3 109 913,22</b>				<b>230 774,28</b>	<b>66 537,49</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (ci, la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260207-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

IV

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	7	0	0	0	0	
	% de l'encours	99,99	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	3 109 913,22	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

	<b>IV</b>
<b>IV – ANNEXES</b>	
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N</b>	<b>B9</b>

**B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Adjoint administratif territorial	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Principal de 1ère Classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		9,00	0,00	9,00	9,00	0,00	9,00
Adjoint technique territorial	C	6,00	0,00	6,00	6,00	0,00	6,00
Adjoint technique territorial principal de 1ère classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Agent de Maîtrise	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

COMMUNE (M57) - COMMUNE DE PLOUVORN - 61000 - BP - 2026

Educateur territorial A.P.S.		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>	B	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>4,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>	<b>0,00</b>	<b>4,00</b>
Adjoint territorial d'animation	C	2,00	2,00	2,00	2,00	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00
Animateur Principal de 2ème Classe	B	1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Animateur culturel et multi média		1,00	1,00	1,00	1,00	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>EMPLOIS NON CITES (l) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)</b>		<b>19,00</b>	<b>19,00</b>	<b>19,00</b>	<b>19,00</b>	<b>19,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalents temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260207-DE

IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

IV

B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à MAIRIE DE PLOUVORN - 2, RUE DU GUEVEN - 29420 PLOUVORN (1).  
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<b>Délégation de service public (3) (4)</b>				
<b>Détention d'une part du capital</b>				
<b>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</b>				
<b>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</b>				
<b>Autres</b>				
09/02/2026 - CONTRIBUTION FORFAITAIRE 2026	OGEC ECOLE NOTRE DAME DE LAMBADER	OGEC	ASSOCIATION	199 114,00

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT</b>	<b>B11.1</b>

**LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE**

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
<b>Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)</b>			
<b>EPCI</b>			
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDIVISIAU	31/12/1993	TRANSFERT DE LA PERCEPTION DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	0,00
<b>Autres organismes de regroupement</b>			
SIVU CENTRE DE SECOURS DU PAYS DE LANDIVISIAU	27/10/2000	CONTRIBUTION FORFAITAIRE ANNUELLE	1 038,00

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE</b>	<b>C1.1</b>

**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Solde d'exécution 001 (A)</b> montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	280 725,00	280 725,00
<b>Solde des RAR (B)</b> montant négatif si déficit montant positif si excédent	-755 983,00	-755 983,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-475 258,00	-475 258,00

**Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>Affectation au 1068 (C)</b>	498 380,00	498 380,00
<b>Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I)</b> Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	-475 258,00	-475 258,00
<b>Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I)</b> Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	23 122,00	23 122,00

**COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE**

	Propositions nouvelles	Vote
<b>Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)</b>	250 000,00	250 000,00
<b>Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)</b>	543 259,00	543 259,00
<b>Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D)</b> Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	293 259,00	293 259,00

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

<b>IV – ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES</b>	<b>C1.2</b>

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>250 000,00</b>	<b>250 000,00</b>
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	240 000,00	240 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	10 000,00	10 000,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

## IV – ANNEXES

ANNEXES BUDGETAIRES  
EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES

C1.3

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>543 259,00</b>	<b>III 543 259,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>267 639,00</b>	<b>267 639,00</b>
10222	FCTVA	262 639,00	262 639,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	5 000,00	5 000,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
<b>Ressources propres internes de l'année (b) (4)</b>		<b>275 620,00</b>	<b>275 620,00</b>
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28041481	Subv.Autres cnes:Bien mobilier, matériel	100 000,00	100 000,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	0,00	0,00
28046	Attributions compensation investissement	8 763,00	8 763,00
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (5)		
33...	En-cours de production de biens (5)		
35...	Stocks de produits (5)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	166 857,00	166 857,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.

**IV – ANNEXES**  
**AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS**

**IV**  
**D3**

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>Part régionale des ressources</b>						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part départementale des ressources</b>						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Part communale des ressources</b>						
TFPB	3 233 000,00	4,00	36,31 0	0,00	1 173 902,00	4,00
TFPNB	233 400,00	3,00	40,69 0	0,00	94 970,00	3,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260207-DE

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260207-DE

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260207-DE

## V – ARRETE ET SIGNATURES

### ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 5

Date de convocation : 02/02/2026

Présenté par MONSIEUR LE MAIRE, GILBERT MIOSSEC

A LA MAIRIE DE PLOUVORN, le 09/02/2026



Délibéré par l'assemblée LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN(2), réunie en session ORDINAIRE

A LA MAIRIE DE PLOUVORN, le 09/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN

001. MIOSSEC GILBERT , MAIRE	
002. BODERIOU GREGORY , ADJOINT AU MAIRE	
003. PICHON MARIE-CHRISTINE , ADJOINTE AU MAIRE	
004. CADIOU MARTIAL , ADJOINT AU MAIRE	
005. CRENN NADIA , ADJOINTE AU MAIRE	
007. MOIGNE PASCALE , CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE	
008. LE SCANF DAVID , ADJOINT AU MAIRE	
009. BOULAIRE VERONIQUE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
010. NENEZ MARIE-FRANCE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
011. MARC ANNE-HELENE , CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE	
012. PAGE HELENE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
013. JUDEAU MARIANNICK , CONSEILLERE MUNICIPALE	
014. PHILIP STEPHANE , CONSEILLER MUNICIPAL	
015. LERROL NICOLAS , CONSEILLER MUNICIPAL	
016. LE GALL SANDRA , CONSEILLERE MUNICIPALE	
017. CADIOU NICOLAS , CONSEILLER MUNICIPAL	
019. BRAS PHILIPPE , CONSEILLER MUNICIPAL	
020. GUILLERM PHILIPPE , CONSEILLER MUNICIPAL	
021. GRALL DAVID , CONSEILLER MUNICIPAL	

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260207-DE

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026





Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260207-DE

**V – ARRETE ET SIGNATURES**

**ARRETE ET SIGNATURES**

**A**

022. OEHLER INGRID , CONSEILLERE MUNICIPALE	
023. KERMOAL MORGANE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
024. ALLAIN MICHEL , CONSEILLER MUNICIPAL	
025. LE GALL GISELE , CONSEILLERE MUNCIPALE	

Certifié exécutoire par MONSIEUR LE MAIRE, GILBERT MIOSSEC (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/02/2026, et de la publication le 16/02/2026

A MAIRIE DE PLOUVORN, le 16/02/2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260207-DE

## REPUBLIQUE FRANÇAISE

### LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERRIOU - 83800 (M57) Commune

Numéro SIRET : 21290210000198  
Poste comptable : CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES

### **Budget primitif relatif à l'exercice 2026 voté par Nature**

**Budget annexe : LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERRIOU -  
83800**

**Instruction budgétaire et comptable M. 57**  
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements  
publics

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
<b>EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)</b>		<b>C1</b>

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A)	(2)
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	3 556 853,26	4 291 409,61	-1 078 846,49	A1	-344 290,14
Investissement	1 634 634,66	2 478 129,30	-1 278 129,49	A2	-434 634,85
Fonctionnement	1 922 218,60	1 813 280,31	199 283,00	A3	90 344,71

RESTES A REALISER N-1						
	Dépenses	Recettes			Solde (B)	
<b>TOTAL des RAR</b>	I + II	0,00	III + IV	0,00	B1	0,00
Investissement	I	0,00	III	0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II	0,00	IV	0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
<b>TOTAL</b>	<b>A1 + B1</b>	-344 290,14
Investissement	<b>A2 + B2</b>	-434 634,85
Fonctionnement	<b>A3 + B3</b>	90 344,71

(1) Etat à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS</b>	<b>A</b>

	DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	2 172 675,00	2 607 310,00
	+	+
<b>REPORTS</b>		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	434 635,00	(si solde positif) 0,00
	=	=
<b>Total de la section d'investissement (2)</b>	<b>2 607 310,00</b>	<b>2 607 310,00</b>

	DEPENSES	RECETTES
<b>VOTE</b>	2 657 851,00	2 567 506,00
	+	+
<b>REPORTS</b>		
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	0,00	(si excédent) 90 345,00
	=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (3)</b>	<b>2 657 851,00</b>	<b>2 657 851,00</b>
	+	+
<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>5 265 161,00</b>	<b>5 265 161,00</b>

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définis de l'exercice précédent.  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	100 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00	240 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	2 058 760,00		1 932 675,00	1 932 675,00	1 932 675,00
041	Opérations patrimoniales (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>2 058 760,00</b>		<b>1 932 675,00</b>	<b>1 932 675,00</b>	<b>1 932 675,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 158 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 172 675,00</b>	<b>2 172 675,00</b>	<b>2 172 675,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>434 635,00</b>
--	-------------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 607 310,00</b>
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>C1</b>

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	1 209 204,00	0,00	1 152 675,00	1 152 675,00	1 152 675,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>1 209 204,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 152 675,00</b>	<b>1 152 675,00</b>	<b>1 152 675,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>1 209 204,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 152 675,00</b>	<b>1 152 675,00</b>	<b>1 152 675,00</b>

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	2 227 686,00		1 454 635,00	1 454 635,00	1 454 635,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>2 227 686,00</b>		<b>1 454 635,00</b>	<b>1 454 635,00</b>	<b>1 454 635,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 436 890,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 607 310,00</b>	<b>2 607 310,00</b>	<b>2 607 310,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 607 310,00</b>
---	---------------------

**Pour information :**

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)</b>	<b>-478 040,00</b>
--	--------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	740 623,00	0,00	1 134 851,00	1 134 851,00	1 134 851,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>740 623,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 134 851,00</b>	<b>1 134 851,00</b>	<b>1 134 851,00</b>
66	Charges financières	40 000,00	0,00	28 365,00	28 365,00	28 365,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>780 623,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 163 216,00</b>	<b>1 163 216,00</b>	<b>1 163 216,00</b>

023	Virement à la section d'investissement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 227 686,00	0,00	1 454 635,00	1 454 635,00	1 454 635,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 267 686,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 494 635,00</b>	<b>1 494 635,00</b>	<b>1 494 635,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>3 048 309,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 657 851,00</b>	<b>2 657 851,00</b>	<b>2 657 851,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 657 851,00</b>
--	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

<b>II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>C2</b>

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	516 290,00	0,00	594 831,00	594 831,00	594 831,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	233 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>750 266,00</b>	<b>0,00</b>	<b>594 831,00</b>	<b>594 831,00</b>	<b>594 831,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>750 266,00</b>	<b>0,00</b>	<b>594 831,00</b>	<b>594 831,00</b>	<b>594 831,00</b>

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	2 058 760,00	0,00	1 932 675,00	1 932 675,00	1 932 675,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	40 000,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 098 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 972 675,00</b>	<b>1 972 675,00</b>	<b>1 972 675,00</b>

<b>TOTAL</b>	<b>2 849 026,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 567 506,00</b>	<b>2 567 506,00</b>	<b>2 567 506,00</b>
--------------	---------------------	-------------	---------------------	---------------------	---------------------

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>	<b>90 345,00</b>
---	------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 657 851,00</b>
--	---------------------

**Pour information :**

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>-478 040,00</b>
---	--------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**  
**BALANCE GENERALE – DEPENSES**

II

D1

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	240 000,00	0,00	240 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		1 932 675,00	1 932 675,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
<b>Dépenses d'investissement – Total</b>		<b>240 000,00</b>	<b>1 932 675,00</b>	<b>2 172 675,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE

434 635,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 607 310,00

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	1 134 851,00		1 134 851,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	0,00		0,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		40 000,00	40 000,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	28 365,00	0,00	28 365,00
67	Charges spécifiques (9)	0,00	0,00	0,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	0,00	0,00	0,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 454 635,00	1 454 635,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement – Total</b>		<b>1 163 216,00</b>	<b>1 494 635,00</b>	<b>2 657 851,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

2 657 851,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

**II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**BALANCE GENERALE – RECETTES**

II

D2

**RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)**

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	0,00	0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	1 152 675,00	0,00	1 152 675,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		1 454 635,00	1 454 635,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement – Total</b>		<b>1 152 675,00</b>	<b>1 454 635,00</b>	<b>2 607 310,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

0,00

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

2 607 310,00

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	0,00		0,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	594 831,00		594 831,00
71	Production stockée (ou déstockage)		1 932 675,00	1 932 675,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00		0,00
731	Fiscalité locale	0,00		0,00
74	Dotations et participations (8)	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	0,00	0,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		40 000,00	40 000,00
<b>Recettes de fonctionnement – Total</b>		<b>594 831,00</b>	<b>1 972 675,00</b>	<b>2 567 506,00</b>

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE</b>		<b>A</b>

**DEPENSES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>2 158 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 172 675,00</b>	<b>2 172 675,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 172 675,00</b>	<b>2 172 675,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	100 000,00	0,00	0,00	240 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020 Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	2 058 760,00	0,00	0,00	1 932 675,00	1 932 675,00	0,00	1 932 675,00	1 932 675,00
041 Opérations patrimoniales (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 058 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 932 675,00</b>	<b>1 932 675,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 932 675,00</b>	<b>1 932 675,00</b>
<b>D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)</b>								<b>434 635,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>								<b>2 607 310,00</b>

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES**

**III**  
**A**

**RECETTES**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>3 436 890,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 607 310,00</b>	<b>2 607 310,00</b>	<b>2 607 310,00</b>
018 RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13 Subventions d'investissement (hors 138)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	1 209 204,00	0,00	1 152 675,00	1 152 675,00	1 152 675,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204 Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21 Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22 Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23 Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 209 204,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 152 675,00</b>	<b>1 152 675,00</b>	<b>1 152 675,00</b>
10 Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
138 Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18 Cpte de liaison : affectation (BA, régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26 Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024 Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45 Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 209 204,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 152 675,00</b>	<b>1 152 675,00</b>	<b>1 152 675,00</b>
021 <i>Virement de la section de fonctionnement</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
040 <i>Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)</i>	2 227 686,00		1 454 635,00	1 454 635,00	1 454 635,00
041 <i>Opérations patrimoniales (6)</i>	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>2 227 686,00</b>		<b>1 454 635,00</b>	<b>1 454 635,00</b>	<b>1 454 635,00</b>
<b>R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)</b>					<b>0,00</b>
<b>Affectation au compte 1068 (8)</b>					<b>0,00</b>

**LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERRIOU - 83800 (M57) - LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERRIOU - 83800 - BP - 2026**

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
		I		II	
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>					<b>2 607 310,00</b>

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260209-DE

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE**

III

A1

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I	II		II			III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>2 158 760,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 172 675,00</b>	<b>2 172 675,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 172 675,00</b>	<b>2 172 675,00</b>
018	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
10	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	100 000,00	0,00	0,00	240 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00
1641	100 000,00	0,00	0,00	240 000,00	240 000,00	0,00	240 000,00	240 000,00
18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020			0,00					
<b>Total des dépenses financières</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>
45...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260209-DE

**LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERRIOU - 83800 (M57) - LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERRIOU - 83800 - BP - 2026**

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		<b>I</b>			<b>II</b>			<b>III = I + II</b>
<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>100 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>240 000,00</b>
040 Opérations ordre transf. entre sections (6)	2 058 760,00			1 932 675,00	1 932 675,00		1 932 675,00	1 932 675,00
Reprise sur autofinancement antérieur	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Charges transférées (7)	2 058 760,00			1 932 675,00	1 932 675,00		1 932 675,00	1 932 675,00
3555 Terrains aménagés	2 058 760,00			1 932 675,00	1 932 675,00		1 932 675,00	1 932 675,00
041 Opérations patrimoniales (8)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 058 760,00</b>			<b>1 932 675,00</b>	<b>1 932 675,00</b>		<b>1 932 675,00</b>	<b>1 932 675,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

<b>III – VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE</b>		<b>A3</b>

Chap. / art. (1)	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
<b>TOTAL</b>	<b>3 436 890,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 607 310,00</b>	<b>2 607 310,00</b>	<b>2 607 310,00</b>
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 136)	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	1 209 204,00	1 152 675,00	1 152 675,00	1 152 675,00
1641	Emprunts en euros	1 209 204,00	965 663,00	965 663,00	965 663,00
168748	Dettes - Autres communes	0,00	187 012,00	187 012,00	187 012,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 209 204,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 152 675,00</b>	<b>1 152 675,00</b>	<b>1 152 675,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes réelles</b>	<b>1 209 204,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 152 675,00</b>	<b>1 152 675,00</b>	<b>1 152 675,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 227 686,00	1 454 635,00	1 454 635,00	1 454 635,00
3555	Terrains aménagés	2 227 686,00	1 454 635,00	1 454 635,00	1 454 635,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>2 227 686,00</b>		<b>1 454 635,00</b>	<b>1 454 635,00</b>	<b>1 454 635,00</b>

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

**III – VOTE DU BUDGET**

**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE**

**III**

**B**

**DEPENSES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>3 048 309,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 657 851,00</b>	<b>2 657 851,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 657 851,00</b>	<b>2 657 851,00</b>
011	Charges à caractère général (3)	740 623,00	0,00	0,00	1 134 851,00	1 134 851,00	0,00	1 134 851,00	1 134 851,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>740 623,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 134 851,00</b>	<b>1 134 851,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 134 851,00</b>	<b>1 134 851,00</b>
66	Charges financières	40 000,00	0,00	0,00	28 365,00	28 365,00	0,00	28 365,00	28 365,00
67	Charges spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 365,00</b>	<b>28 365,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 365,00</b>	<b>28 365,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>780 623,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 163 216,00</b>	<b>1 163 216,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 163 216,00</b>	<b>1 163 216,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	2 227 686,00			1 454 635,00	1 454 635,00		1 454 635,00	1 454 635,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	40 000,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre</b>	<b>2 267 686,00</b>			<b>1 494 635,00</b>	<b>1 494 635,00</b>		<b>1 494 635,00</b>	<b>1 494 635,00</b>
								<b>D002 Résultat reporté ou anticipé (5)</b>	<b>0,00</b>
								<b>Total des dépenses de fonctionnement cumulées</b>	<b>2 657 851,00</b>

**III – VOTE DU BUDGET**  
**SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE**

**III**

**B**

**RECETTES**

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>2 849 026,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 567 506,00</b>	<b>2 567 506,00</b>	<b>2 567 506,00</b>
013	Atténuations de charges (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	516 290,00	0,00	594 831,00	594 831,00	594 831,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	233 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>750 266,00</b>	<b>0,00</b>	<b>594 831,00</b>	<b>594 831,00</b>	<b>594 831,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>750 266,00</b>	<b>0,00</b>	<b>594 831,00</b>	<b>594 831,00</b>	<b>594 831,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	2 058 760,00		1 932 675,00	1 932 675,00	1 932 675,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>2 098 760,00</b>		<b>1 972 675,00</b>	<b>1 972 675,00</b>	<b>1 972 675,00</b>

**R002 Résultat reporté ou anticipé (7)**

**90 345,00**

**Total des recettes de fonctionnement cumulées**

**2 657 851,00**

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DJ 040).

(4) Les comptes 76 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune provision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrite en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

III

III – VOTE DU BUDGET

B1

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL PAR ARTICLE

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>3 048 309,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 657 851,00</b>	<b>2 657 851,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 657 851,00</b>	<b>2 657 851,00</b>
011	Charges à caractère général (4)	740 623,00	0,00	0,00	1 134 851,00	1 134 851,00	0,00	1 134 851,00	1 134 851,00
6015	Terrains à aménager	205 444,00	0,00		338 418,00	338 418,00	0,00	338 418,00	338 418,00
6045	Achats études et prestations de services	78 331,00	0,00		53 000,00	53 000,00	0,00	53 000,00	53 000,00
605	Achats de matériel, équip. et travaux	456 848,00	0,00		743 433,00	743 433,00	0,00	743 433,00	743 433,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
	<b>Total des dépenses de gestion des services</b>	<b>740 623,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 134 851,00</b>	<b>1 134 851,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 134 851,00</b>	<b>1 134 851,00</b>
66	Charges financières	40 000,00	0,00		28 365,00	28 365,00		28 365,00	28 365,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	40 000,00	0,00		28 365,00	28 365,00		28 365,00	28 365,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
	<b>Total des charges financières et spécifiques</b>	<b>40 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 365,00</b>	<b>28 365,00</b>	<b>0,00</b>	<b>28 365,00</b>	<b>28 365,00</b>
	<b>Total des dépenses réelles</b>	<b>780 623,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 163 216,00</b>	<b>1 163 216,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 163 216,00</b>	<b>1 163 216,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

**LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERRIOU - 83800 (M57) - LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERRIOU - 83800 - BP - 2026**

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	2 227 686,00	I		1 454 635,00	1 454 635,00		1 454 635,00	1 454 635,00
7133	Varial* en-cours de production biens	1 278 130,00			0,00	0,00		0,00	0,00
71355	Varial* stocks terrains aménagés	949 556,00			1 454 635,00	1 454 635,00		1 454 635,00	1 454 635,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	40 000,00			40 000,00	40 000,00		40 000,00	40 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre</b>		<b>2 267 686,00</b>			<b>1 494 635,00</b>	<b>1 494 635,00</b>		<b>1 494 635,00</b>	<b>1 494 635,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

III  
B2

III - VOTE DU BUDGET  
SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES - DETAIL PAR ARTICLE

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
	<b>TOTAL</b>	<b>2 849 026,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 567 506,00</b>	<b>2 567 506,00</b>	<b>2 567 506,00</b>
013	Atténuations de charges (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	516 290,00	0,00	594 831,00	594 831,00	594 831,00
7015	Ventes de terrains aménagés	516 290,00	0,00	594 831,00	594 831,00	594 831,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74758	Participation autres groupements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74888	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	233 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75822	Prise en charge déficit budget annexe	233 976,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes de gestion des services</b>	<b>750 266,00</b>	<b>0,00</b>	<b>594 831,00</b>	<b>594 831,00</b>	<b>594 831,00</b>
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles</b>	<b>750 266,00</b>	<b>0,00</b>	<b>594 831,00</b>	<b>594 831,00</b>	<b>594 831,00</b>
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	2 058 760,00		1 932 675,00	1 932 675,00	1 932 675,00
7133	Variat° en-cours de production biens	0,00		0,00	0,00	0,00
71355	Variat° stocks terrains aménagés	2 058 760,00		1 932 675,00	1 932 675,00	1 932 675,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
796	Transferts charges financières	40 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre</b>	<b>2 098 760,00</b>		<b>1 972 675,00</b>	<b>1 972 675,00</b>	<b>1 972 675,00</b>

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

IV - ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES - ETAT DE LA DETTE - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE

IV

B1.2

B1.2 - REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominai (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00										
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					1 200 000,00										
1641 Emprunts en euros (total)					1 200 000,00										
E42	CREDIT MUTUEL ARKEA	27/03/2025	2025-04-28	30/06/2025	1 200 000,00	F		3,090	3,090	EURO	T	X Autres	N	A-1	
1643 Emprunts en devises (total)					0,00										
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00										
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00										
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00										
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00										
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00										
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00										
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00										
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00										

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260209-DE

**LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERRIOU - 83800 (M57) - LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERRIOU - 83800 - BP - 2026**

Emprunts et dettes à l'origine du contrat															
Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)	
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel						
166 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00										
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00										
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00										
1687 Autres dettes (total)					0,00										
<b>Total général</b>					<b>1 200 000,00</b>										

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260209-DE

**IV – ANNEXES**  
**ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (suite)**

**B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N							Annuité de l'exercice			ICINE de l'exercice
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Type de taux (13)	Taux d'intérêt		Charges d'intérêt (18)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
							Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)			
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		1 020 000,00					28 365,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 020 000,00					28 365,00	0,00	0,00
E42	N	0,00	A-1	1 020 000,00	4,50	F	3,090		0,00	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260209-DE

**LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERRIOU - 83800 (M57) - LOTISSEMENT COMMUNAL DE KERRIOU - 83800 - BP - 2026**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice			ICINE de l'exercice	
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)		Intérêts perçus (le cas échéant) (17)
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00								0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>1 020 000,00</b>					<b>0,00</b>	<b>240 000,00</b>	<b>28 365,00</b>	<b>0,00</b>

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire JOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260209-DE

IV – ANNEXES

IV

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS

B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Structure	Indices sous-jacents	(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart de l'indice zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart de l'indice hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	1 020 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260209-DE

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260209-DE

## V – ARRETE ET SIGNATURES

### ARRETE ET SIGNATURES

V

A

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 21

Nombre de suffrages exprimés : 22

VOTES :

Pour : 22

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 02/02/2026

Présenté par MONSIEUR LE MAIRE, GILBERT MIOSSEC  
A LA MAIRIE DE PLOUVORN, le 09/02/2026



Délibéré par l'assemblée LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN(2), réunie en session ORDINAIRE  
A LA MAIRIE DE PLOUVORN, le 09/02/2026

Les membres de l'assemblée délibérante LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOUVORN

001. MIOSSEC GILBERT , MAIRE	
002. BODERIOU GREGORY , ADJOINT AU MAIRE	
003. PICHON MARIE-CHRISTINE , ADJOINTE AU MAIRE	
004. CADIOU MARTIAL , ADJOINT AU MAIRE	
005. CRENN NADIA , ADJOINTE AU MAIRE	
007. MOIGNE PASCALE , CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE	
008. LE SCANF DAVID , ADJOINT AU MAIRE	
009. BOULAIRE VERONIQUE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
010. NENEZ MARIE-FRANCE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
011. MARC ANNE-HELENE , CONSEILLERE MUNICIPALE DELEGUEE	
012. PAGE HELENE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
013. JUDEAU MARIANNICK , CONSEILLERE MUNICIPALE	
014. PHILIP STEPHANE , CONSEILLER MUNICIPAL	
015. LERROL NICOLAS , CONSEILLER MUNICIPAL	
016. LE GALL SANDRA , CONSEILLERE MUNICIPALE	
017. CADIOU NICOLAS , CONSEILLER MUNICIPAL	
019. BRAS PHILIPPE , CONSEILLER MUNICIPAL	
020. GUILLERM PHILIPPE , CONSEILLER MUNICIPAL	
021. GRALL DAVID , CONSEILLER MUNICIPAL	

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260209-DE

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026





Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260209-DE

## V – ARRETE ET SIGNATURES

### ARRETE ET SIGNATURES

A

022. OEHLER INGRID , CONSEILLERE MUNICIPALE	
023. KERMOAL MORGANE , CONSEILLERE MUNICIPALE	
024. ALLAIN MICHEL , CONSEILLER MUNICIPAL	
025. LE GALL GISELE , CONSEILLERE MUNICIPALE	

Certifié exécutoire par MONSIEUR LE MAIRE, GILBERT MIOSSEC (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 16/02/2026, et de la publication le 16/02/2026

A MAIRIE DE PLOUVORN, le 16/02/2026

Envoyé en préfecture le 12/02/2026

Reçu en préfecture le 12/02/2026

Publié le

ID : 029-212902100-20260209-DELIB20260209-DE